



LE DEVOIR

VOL. CIII N° 262

LE DEVOIR, LE VENDREDI 16 NOVEMBRE 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

LAVAL

Cadeau de départ de 800 000 \$ à l'ex-maire Lefebvre

Des mafieux s'étaient joints à des hommes d'affaires pour ouvrir la porte à Gilles Vaillancourt

KATHLEEN LÉVESQUE

Un groupe de gens d'affaires aurait remis en 1989 une bourse de quelque 800 000 \$ à l'ex-maire de Laval Claude Lefebvre, pour souligner son départ de la politique et ainsi accueillir l'étoile montante d'alors qu'était Gilles Vaillancourt.

Deux des invités à l'événement ont confirmé au *Devoir* que la participation financière des entrepreneurs, avocats, ingénieurs et autres professionnels présents s'élevait à 10 000 \$ chacun.

Parmi les invités se trouvaient au moins deux membres de la mafia montréalaise, Francesco Del Balso et Frank Arcadi, selon une source

qui a requis l'anonymat. «*Le gars Del Balso fit-tait pas dans le décor. C'est la première fois que je le voyais*», a affirmé la source.

Les deux hommes purgent une peine de prison à la suite de l'opération Colisée. Leur nom a surgi jeudi à la commission Charbonneau dans le cadre du témoignage d'un entrepreneur de

Québec, Martin Carrier.

Ce dernier a raconté à la commission Charbonneau les menaces dont il a été l'objet de 2004 jusqu'à l'année dernière. M. Carrier a notamment reçu des appels intimidants d'un

VOIR PAGE A 10 : LAVAL

MAIRIE DE MONTRÉAL

Les partis d'opposition ne présentent aucun candidat

Lutte sans merci entre Richard Deschamps et Michael Applebaum

BRIAN MYLES

Richard Deschamps et Michael Applebaum sont engagés dans une course à deux pour la mairie de Montréal.

À la fermeture de la période de mise en candidature, à 16h30 jeudi, seuls les deux élus issus de la grande famille brisée d'Union Montréal étaient en lice pour remplacer Gérard Tremblay.

Malgré la dissolution progressive d'Union Montréal, frappée par trois nouvelles démissions jeudi matin, dont celle de Marvin Rotrand, les

Louise Harel et Richard Bergeron sont incapables de travailler ensemble

deux partis d'opposition ne sont pas arrivés à s'entendre pour présenter un candidat.

La chef de Vision Montréal, Louise Harel, a confirmé en fin de journée que son parti s'abstenait d'entrer dans la course. Le caucus de Vision Montréal n'est même pas arrivé à un consensus

pour appuyer l'un ou l'autre des candidats. Il n'y aura donc pas de ligne de parti à suivre pour les 16 élus de Vision Montréal.

Projet Montréal (10 élus) a observé le silence radio et n'a pas présenté de candidat. C'est un secret de Polichinelle que le chef du parti, Richard Bergeron, penche en faveur de Michael Applebaum, avec qui il entretenait d'excellentes relations lorsqu'ils ont siégé tous les deux au sein d'un comité exécutif de coalition en 2009-2010.

VOIR PAGE A 10 : MAIRIE

ISRAËL ET LE HAMAS SUR LE PIED DE GUERRE



MAHMUD HAMS AGENCE FRANCE-PRESSE

Un Palestinien pleure la mort d'un enfant de 10 mois tué jeudi à Gaza.

Une pluie de fusées tombe sur Gaza

Israël est prêt à « amplifier de manière significative » son opération militaire, dit Benjamin Nétanyahou

La mort du chef militaire du Hamas, Ahmed Jabari, a mis le feu aux poudres. Les forces armées d'Israël et du Hamas sont sur le pied de guerre. La population, elle, vit dans la crainte.

L'armée israélienne a ordonné jeudi le rappel de quelque 30 000 réservistes, signe de la préparation d'une éventuelle offensive terrestre dans le territoire palestinien.

«*J'ai donné l'ordre aujourd'hui aux militaires de rappeler des réservistes afin d'être préparés pour une possible intervention*», a déclaré le ministre de la Défense, Ehoud Barak, au lendemain du coup d'envoi de l'offensive israélienne «*Pilier de la défense*». Au moins une dizaine de camions transportant des chars de guerre ont été vus jeudi en train de se diriger vers la bande de Gaza, tandis que des autocars transportaient des soldats dans la même direction.

Aucune décision n'a encore été prise sur une éventuelle incursion dans le territoire palestinien, a souligné l'armée. Des chaînes de télévision israéliennes ont cependant affirmé que l'offensive terrestre commencerait dès ce vendredi.

VOIR PAGE A 10 : GAZA

Lire aussi : L'éditorial de Serge Truffaut: La répétition. Page A 8

AUJOURD'HUI



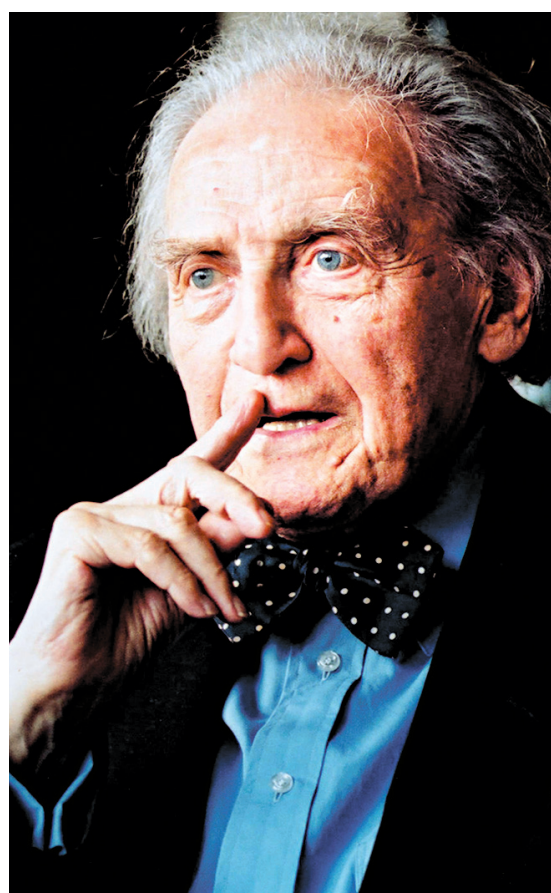
Économie · Marée noire: amende record de 4,5 milliards pour BP
La pétrolière sera sous surveillance durant quatre ans. Page A 7

Lise Payette · Welcome to the Las Vegas of the North. Réflexion sur les qualités requises pour être un bon maire. Page A 9



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 8
Météo..... B 7
Mots croisés..... B 7
Petites annonces..... B 8
Sudoku..... B 4

Un homme-livre



Raymond Klibansky en 2002

ALAIN TREMBLAY ONF

Une exposition de la GBQ raconte Raymond Klibansky (1905-2005), titan moral et intellectuel

STÉPHANE BAILLARGEON

Au milieu des quelque 200 documents rassemblés par la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) pour présenter la vie et l'œuvre exceptionnelles du philosophe Raymond Klibansky, mort à tout près de cent ans à Montréal en 2005, à côté des livres de Platon, Nicolas de Cues ou John Locke, donc, il y a deux lettres d'une correspondance avec Albert Einstein. Un autre homme phare du XX^e siècle, un autre juif allemand forcé à l'exil par l'arrivée au pouvoir des nazis.

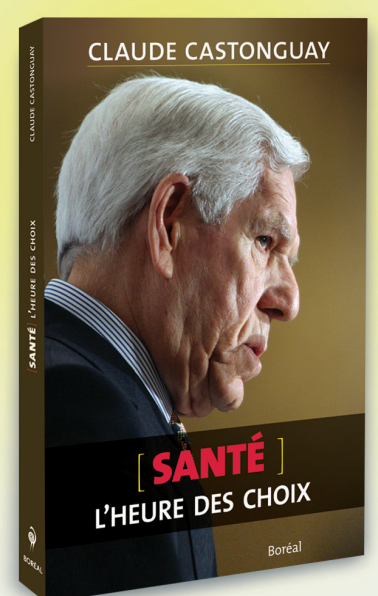
Le physicien répond au philosophe qui lui demande conseil. Einstein, par l'entremise de l'Academic Council qu'il finançait de sa poche, a aidé Klibansky comme beaucoup d'autres exilés allemands à s'installer en Angleterre dans les années 1930. Cette fois, le protégé veut savoir s'il doit accepter le poste prestigieux que lui offre l'université hébraïque de Jérusalem.

Alors, que faire? Participer à la fondation de l'État hébreu après la Shoah ou demeurer dans

VOIR PAGE A 10 : KLIBANSKY

CLAUDE CASTONGUAY

[SANTÉ]
L'HEURE DES CHOIX



Au Salon du livre de Montréal · Stand n° 433
Samedi · 12 h 30 à 13 h 30
Dimanche · 12 h 30 à 13 h 30

Boréal

www.editionsboreal.qc.ca



Essai
208 pages · 22,50 \$
PDF et ePub : 16,99 \$

ACTUALITÉS

PROJET DE LOI 10

Un maire accusé au criminel pourra être destitué

JOCELYNE RICHER

Québec — Un maire sous le coup d'accusations criminelles pourra désormais être relevé de ses fonctions si le projet de loi 10 est adopté.

Le projet de loi, déposé jeudi par le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, semble être fait sur mesure pour le maire de Mascouche, Richard Turcotte.

Ce dernier a fait l'objet, en avril dernier, de six chefs d'accusation de fraude, d'abus de confiance et de complot de corruption. Depuis, il doit faire face à la grogne populaire dans sa municipalité et certains de ses propres conseillers à l'hôtel de ville réclament qu'il soit suspendu de ses fonctions sans solde, le temps des procédures. Malgré les pressions, M. Turcotte a toujours refusé de démissionner.

En conférence de presse, le ministre Gaudreault n'a pas caché qu'il avait été «énormément interpellé» par la situation explosive à Mascouche.

Dans le passé, il avait déploré le vide juridique qui l'empêchait d'intervenir, même s'il avait voulu répondre aux appels incessants de citoyens de Mascouche qui l'exhortaient à chasser la maire Turcotte de l'hôtel de ville.

Avec son projet de loi, il veut ainsi «envoyer un signal fort» qu'il a entendu «l'appel des citoyens» en vue de rétablir la confiance de la population envers ses élus municipaux.

Une plainte d'un citoyen

Si le projet de loi 10 est adopté, le maire Turcotte pourrait y être assujéti si un citoyen ou un conseiller de la ville porte plainte contre lui.

Car la loi prévoit que tout le processus devra être amorcé par l'un d'eux. Pas de plainte formelle, pas de possibilité de destituer un maire.

En vertu de la loi 10, à partir d'une telle plainte, la Cour supérieure aurait le pouvoir de déclarer qu'un maire ou un conseiller municipal est jugé incapable d'exercer ses fonctions provisoirement s'il fait l'objet d'une poursuite pour une infraction à une loi provinciale ou fédérale passible de deux ans ou plus d'emprisonnement.

Ces dossiers seront traités en urgence et en priorité par la Cour supérieure, donc dans les jours suivant le dépôt d'une plainte, a précisé le ministre.

S'il est reconnu coupable, le maire ou le conseiller relevé de ses fonctions pourrait devoir rembourser les frais engagés par la municipalité pour assurer sa défense, de même que le salaire et d'autres allocations versés durant la période des procédures judiciaires.

Contrairement à Mascouche, une telle loi n'aurait pas pu s'appliquer aux cas de Montréal et de Laval, où les maires ont dû démissionner dernièrement dans la tourmente de diverses allégations, car ils ne faisaient l'objet d'aucune accusation criminelle.

Pour le gouvernement, il était important de faire en sorte que le processus choisi pour évincer un maire délinquant relève du judiciaire, «en territoire très balisé», sans possibilité d'ingérence politique à Québec, a indiqué M. Gaudreault.

À ses yeux, le procédé choisi ne contreviendrait nullement au principe de présomption d'innocence qui prévaut dans notre système de justice.

La Presse canadienne

COMMISSION CHARBONNEAU

Un surveillant de chantier rapporte une tentative de corruption

LIA LÉVESQUE

Un surveillant de chantier à la Ville de Montréal, Michel Paquette, a indiqué jeudi à la commission Charbonneau avoir reçu une offre d'argent, une invitation à faire partie d'un système de corruption. Il assure avoir refusé cette offre.

En 2002, l'entrepreneur Tony Conte, de Conex Construction, aujourd'hui décédé, lui aurait demandé s'il «voulait faire plus d'argent», a relaté le témoin, qui est agent technique et qui surveille les chantiers de construction.

M. Paquette affirme qu'il a dit à l'entrepreneur qu'il ne voulait pas participer à un tel système. «Catégoriquement, j'ai dit: non, j'embarque pas là-dedans», a-t-il rapporté à la commission.

Il n'a parlé à personne de cet incident, disant avoir craint de perdre son emploi s'il révélait avoir été victime d'une tentative de corruption. «J'ai préféré garder ça pour moi.»

À partir de ce moment, a-t-il admis, il a commencé à se douter que quelqu'un de plus élevé que lui dans la hiérarchie de son département pouvait avoir accepté pareille offre d'argent. Mais il n'en avait aucune preuve, n'a vu aucun échange d'argent, n'a remarqué aucune hausse de train de vie chez ses collègues, a-t-il soutenu.

M. Paquette, un technicien en génie civil de formation, a déjà reconnu avoir reçu des billets de hockey de la part d'entrepreneurs, des bouteilles de vin à Noël, avoir participé à des parties de golf avec des entrepreneurs et ses patrons, avoir lynché avec des représentants d'entreprises de construction.

Il a avoué qu'il ressentait un certain malaise à recevoir ces bouteilles de vin au bureau et qu'il a spécifiquement demandé



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Un sous-traitant en céramique de Québec, Martin Carrier, de Céramiques Lindo, a répété jeudi à la commission Charbonneau qu'il avait reçu des menaces de mort parce qu'il avait obtenu un contrat à Montréal. Il a aussi révélé avoir reçu des années plus tard une carte de condoléances et savoir qu'un autre entrepreneur de Québec aurait reçu un appel similaire. La présidente de la commission, la juge France Charbonneau, a félicité l'entrepreneur pour son courage.

à les recevoir plutôt à la maison. Il craignait que cela «fasse jaser les gens» dans son département de la voirie, a-t-il témoigné. «Je pouvais deviner que ce n'était pas tout à fait éthique.»

Un autre surveillant

Un autre surveillant de chantier qui effectuait le même travail, François Thériault, a affirmé n'avoir reçu que peu d'avantages, soit encore moins de bouteilles de vin que son collègue Michel Paquette et quelques billets de hockey. Il a aussi joué au golf une fois avec l'entrepreneur Tony Conte, mais assure qu'il a payé son voyage de golf.

Pourtant, le 1^{er} octobre, l'ex-dirigeant d'Infrabec Lino Zambito avait affirmé que François Thériault «chargeait 15% sur les faux extras» réclamés à la Ville par les ingénieurs au profit des entrepreneurs.

M. Thériault a soutenu avoir

été «choqué» en entendant le témoignage de l'ingénieur Luc Leclerc, qui a avoué avoir touché des centaines de milliers de dollars en faux extras. C'a été «une surprise totale» pour lui, même si 70% de ses contrats

étaient réalisés avec Luc Leclerc. Contrairement à M. Paquette, il a affirmé ne pas avoir été approché par un entrepreneur qui voulait le corrompre.

La Presse canadienne

Absence (trop ?) prolongée

Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, a montré des signes d'impatience jeudi devant l'absence prolongée d'un des commissaires assignés à la commission Charbonneau. Roderick A. Macdonald, qui devait siéger aux côtés de Renaud Lachance et de la présidente France Charbonneau, est absent depuis le début des travaux en raison d'ennuis de santé. Il souffre d'un cancer à la gorge. À cause de ses traitements et de son état de santé, M. Macdonald n'a pu exécuter jusqu'ici que des mandats restreints pour le compte de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des

contrats publics dans l'industrie de la construction. Lors d'un court point de presse à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice a exprimé son malaise devant cette absence temporaire qui se prolonge. Le siège du commissaire Macdonald ne pourra pas rester vacant indéfiniment, a-t-il lâché. «Je constate que la commission fonctionne depuis plusieurs mois, je constate qu'elle en est à son quatrième mois de séances publiques. Pour la suite des choses, on verra, mais c'est une situation qui ne peut durer éternellement», a déclaré M. St-Arnaud.

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.
Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE
514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2012-11-14

649	15 20 29	27 compl.	03 10 20	07 compl.
	36 38 42		40 42 48	

Prochain gros lot (approx.):
3 500 000 \$

Extra 8934668

CE SOIR, 42 MILLIONS \$

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Échangeur Turcot

ENTRAVES MAJEURES SUR L'AUTOROUTE 15

RISQUE DE CONGESTION

FIN DE SEMAINE DU 16 NOVEMBRE 2012

Fermetures partielles (2 voies fermées sur 3) de jour et de nuit

A-15 dans les deux directions entre l'échangeur Turcot et l'avenue Atwater*
DE VENDREDI 23 H 59 À LUNDI 5 H

* Des entraves similaires seront nécessaires au cours des fins de semaine suivantes pour poursuivre les travaux.

Note : Des fermetures de nuit de différentes bretelles de l'échangeur sont également prévues cette fin de semaine.

quebec511.info

MOBILITÉ MONTREAL CHACUN FAIT PARTIE DE LA SOLUTION

Transports Québec

ACTUALITÉS

Réalisme socialiste



CHRISTIAN RIOUX
à Paris

L'exercice serait difficilement imaginable ailleurs qu'en France. Deux heures avant la conférence de presse, les 400 journalistes de la presse nationale et internationale commençaient à prendre place sous les dorures de la salle des fêtes de l'Élysée. Les plus anciens remarquèrent aussitôt que l'aménagement de la salle avait été inversé. Contrairement à son prédécesseur, François Hollande a souhaité regarder vers le jardin d'hiver plutôt que de se contempler dans les immenses glaces qui donnent une impression d'espace, mais offrent de fausses perspectives. Voilà le genre de messages subliminaux que décortiqueront encore longtemps les exégètes élyséens.

Dix minutes avant l'arrivée du président, le premier ministre Jean-Marc Ayrault et ses ministres prirent place sur de petites chaises inconfortables dont ils ne bougeront pas pendant les deux heures et demie du grand oral. En ce mardi après-midi, les marges de manœuvre de François Hollande sont pratiquement inexistantes. Son début de quinquennat a été jugé catastrophique. Après les bonbons du début de l'élu — promesses électorales obligent — est venu le matraquage fiscal de l'automne. De mémoire de sondeur, jamais la popularité d'un nouveau président n'a piqué du nez aussi rapidement en début de mandat. Quant au chômage, le président l'admet d'entrée de jeu, il continuera à augmenter pendant encore au moins un an.

Et pourtant, l'homme semble serein. Il a même le cœur à se livrer à ces calembours à la Devos qui furent longtemps sa marque de commerce. « On m'avait dit qu'il fallait faire un choc. Ça faisait chic, paraît-il. Mais, l'économie n'aime pas les chocs ! » Si François Hollande paraît si assuré, c'est probablement qu'il sait qu'après des mois de tergiversations, il vient d'engager le pays dans le plus grand effort de redressement productif de l'histoire de la V^e République.

Les annonces cumulées de ces dernières semaines dessinent le tableau d'un effort de rigueur budgétaire inégalé : 60 milliards d'euros sur cinq ans, soit 12 milliards par an. Le président est formel, « la dépense publique atteint aujourd'hui 57% de la richesse nationale. C'était 52% il y a cinq ans ! Est-ce que l'on vit mieux pour autant ? » Son leitmotiv : « le décrochage productif, c'est le mal français ! » Quelques jours plus tôt, le premier ministre Jean-Marc Ayrault avait pris tout le monde par surprise en annonçant 20 milliards d'euros d'exemptions fiscales pour les entreprises qui créent de l'emploi. Ce fameux rapport Gallois, du nom d'un grand patron respecté à gauche comme à droite, devait se retrouver sur les tablettes, clamait l'opposition. La voilà bouche bée. Même le patronat est obligé de dire du président socialiste que « malheureusement, il a raison ». C'est sans compter les 40 milliards de la nouvelle Banque publique d'investissement qui doivent aider les entreprises à exporter.

Au risque de mécontenter sa majorité, François Hollande met en pratique une partie du programme dont rêvaient depuis des années les anciens premiers ministres de droite Alain Juppé et François Fillon. Ce dernier n'avait-il pas déclaré, il y a cinq ans, que la France était « en faillite » ? Pourtant, malgré quelques avancées réelles, jamais Nicolas Sarkozy n'aura eu le courage de prononcer le mot « rigueur ».

Déjà au plus bas dans les sondages, François Hollande semble en avoir pris son parti. L'opinion est morose, autant que ce soit pour de bonnes raisons. Après tout, c'est la gauche qui a redressé les économies allemande et du nord de l'Europe. Dans la pensée socialiste, il y a toujours eu « deux conceptions », dit le président : « une conception productive — on a même pu parler du socialisme de l'offre — et une conception plus traditionnelle, où on parlait de socialisme de la demande ». Entre la gauche de Michel Rocard et celle de François Mitterrand, Hollande vient de choisir la première. « La seule question qui vaille n'est pas l'état de l'opinion aujourd'hui, mais celui de la France dans cinq ans », dit-il.

Mardi dernier, François Hollande a visiblement su trouver les mots pour expliquer aux Français le dur constat qu'il dresse. Or, contrairement à ses prédécesseurs, il n'invoque pas cette rhétorique naïve et éculée si présente au Québec. Celle qui brandit les sempiternels « bienfaits » de la mondialisation et d'un monde ouvert à tous les vents. « Le déclin n'est pas notre destin », a-t-il plutôt choisi de dire sans craindre d'inciter les Français à « faire nation ». Le discours de François Hollande ne se veut pas mondialiste. Bien au contraire, le président en appelle même au « patriotisme » afin que la France retrouve sa « souveraineté » à l'égard des marchés. Comment s'étonner, alors, qu'il ait mis de côté cette lubie socialiste du droit de vote des étrangers aux élections municipales alors même que le gouvernement vient de faciliter l'accès à la nationalité ?

Evidemment, les jeux sont loin d'être faits. Après la rigueur viendra la négociation sur la flexibilité du travail. Puis la réforme de l'Etat. Autant de médecines au goût amer, mais qui pourraient redonner à la France un peu de son éclat perdu. L'histoire le dira, mais il ne serait pas surprenant que le quinquennat de François Hollande se soit joué mardi dernier sous les lambris de l'Élysée.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE
La ministre du Travail, Agnès Maltais, a subi les foudres de l'opposition jeudi au sujet du nouveau système de placement de la main-d'œuvre dans la construction.

PLACEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LA CONSTRUCTION

L'opposition fera la guerre au projet de Maltais

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Les partis d'opposition ont dénoncé avec véhémence le projet de règlement créant le nouveau service de « référence » de la main-d'œuvre qu'a présenté jeudi la ministre du Travail, Agnès Maltais, parce qu'il permet aux syndicats de fournir des travailleurs aux employeurs qui le désirent.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a accusé la ministre de contrevenir à l'esprit de la loi. « À partir de maintenant, il va y avoir deux catégories d'employeurs : ceux qui acceptent de transiger avec les syndicats et ceux qui refusent », a-t-il soutenu.

Avec le projet de loi 33, devenu la loi 30, le législateur cherchait à mettre sur pied « un système de référence qui soit anonyme », a affirmé le porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail, Guy Ouellette. Ce règlement, « c'est carrément de donner les clés des chantiers aux syndicats », juge-t-il.

Majoritaires à l'Assemblée nationale, les députés libéraux et caquistes ont voté contre une motion fixant la tenue de

la commission parlementaire qui doit étudier le règlement, comme l'exige la loi 30 abolissant le placement syndical. Agnès Maltais a indiqué que le fait que cette commission parlementaire ne pourra pas avoir lieu, même si elle est une exigence de la loi, n'empêchera pas le gouvernement d'adopter le règlement.

Un système hybride

Comme l'écrivait *Le Devoir* jeudi, le nouveau service de « référence » sera hybride. D'une part, la Commission de la construction du Québec (CCQ) offrira des listes de travailleurs aux employeurs après qu'ils signifieront leurs besoins en main-d'œuvre par Internet, ce que la ministre a appelé le « service de référence régulier ». Ces listes seront produites par ordinateur. D'autre part, une fois les besoins de main-d'œuvre inscrits dans le système de la CCQ, les syndicats — titulaires d'un permis — pourront envoyer, dans les 48 heures, aux employeurs qui acceptent de transiger avec eux des listes de travailleurs disponibles. Employeurs et syndicats pourront alors communiquer entre eux. Ces listes seront aussi fournies à la CCQ.

Les besoins en main-d'œuvre

des employeurs seront connus de tous les acteurs du milieu en même temps, a signalé Agnès Maltais. « La transparence et l'information en même temps, pour tout le monde, la même info. » Les employeurs retrouveront le droit de gestion puisqu'ils pourront grâce à ce système sélectionner eux-mêmes leurs employés, a-t-elle ajouté.

La ministre a également déposé un projet de loi pour reporter du 2 décembre prochain, comme le stipule la loi 30, au 9 septembre 2013 la date à laquelle le service de « référence » doit être opérationnel. La CCQ a besoin de ce délai pour mettre sur pied le système informatique dans lequel elle doit investir environ 4 millions fournis par Québec.

Agnès Maltais a également annoncé la mise sur pied d'un comité de vigie formé de l'ancien ministre péquiste, Guy Chevrette, qui en sera le coordonnateur, de l'ancienne présidente de la CSN, Claudette Carboneau, et de l'ancien ministre libéral, Jean Crounroyer. Ce comité doit produire un rapport après la première année de la création du nouveau service.

Le Devoir

Le Barreau veut plus de balises autour du projet de loi 1

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Le Barreau du Québec veut baliser le projet de loi sur l'intégrité en matière de contrats publics afin de préserver la « présomption de bonne foi et d'intégrité des citoyens », inscrit dans la Charte des droits et libertés du Québec, et corriger le flou juridique entourant la notion de confiance du public pour éviter la multiplication des litiges juridiques.

Cette expression, « la confiance du public », est sans doute le morceau du projet de loi ayant été le plus contesté depuis le début des audiences particulières cette semaine. Les deux partis d'opposition et plusieurs groupes qui ont été entendus cette semaine par la Commission des finances publiques ont relevé les problèmes juridiques que posera l'application de ce libellé jugé trop subjectif.

Le projet de loi prévoit que l'Autorité des marchés financiers (AMF) pourra refuser d'accorder une autorisation à une entreprise souhaitant transiger avec l'État « si elle considère que la confiance du public est affectée ».

Le Barreau du Québec confirme les craintes de plusieurs sur le fait que ce libellé est « imprécis et s'appuie essentiellement sur des critères subjectifs, ce qui peut rendre l'application de la loi plus difficile et multiplier les litiges ».

Le Barreau propose de changer la formulation par « si elle ne répond pas aux exigences d'intégrité que le public est en droit d'attendre », ce

qui poursuit les mêmes objectifs tout en limitant la discrétion des autorités responsables.

Le Barreau s'inquiète également de la disparition, dans le projet de loi, de la présomption de bonne foi et d'intégrité des citoyens. « Les citoyens sont présumés être de bonne foi et intègres », a soutenu le bâtonnier du Québec, Nicolas Plourde. Il s'agit là de l'un des fondements de notre système de droit.

Ce dernier estime que « le renversement de la présomption de bonne foi est un lourd prix à payer pour contrer la crise de confiance du public ». Il veut éviter que « les mesures adoptées dans un objectif légitime ne deviennent préjudiciables, par leur application, aux personnes honnêtes ».

C'est pourquoi le Barreau propose d'intervenir après l'exécution des travaux plutôt qu'avant. « Un contrôle a posteriori des travaux, pour s'assurer qu'ils ont été facturés à leur juste coût et selon un processus d'appel rigoureux, s'avérerait un moyen souvent plus efficace, plus juste et moins attentatoire à la présomption d'innocence. »

Les consultations particulières se sont terminées jeudi. Le projet de loi devra survivre à une adoption de principe en Chambre. Les parlementaires auront ensuite à revoir, entre eux, chacun des articles pour arriver à une version finale sur laquelle ils seront appelés à voter de nouveau. Le gouvernement Marois espère faire adopter son projet de loi d'ici Noël.

Le Devoir

Les libéraux réclament la démission du ministre Breton

Il aurait « compromis l'indépendance » du BAPE

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Les partis d'opposition réclament la tête du ministre de l'Environnement, Daniel Breton, arguant que celui-ci a « compromis l'indépendance » du BAPE en se rendant dans les bureaux de l'organisme le 24 octobre dernier.

« Ce que le ministre a fait, c'est rompre l'indépendance et l'impartialité du BAPE, et il n'y a qu'une conséquence, la démission, qu'il soit remercié », a affirmé le chef de l'opposition officielle, Jean-Marc Fournier, pendant la période de questions jeudi matin.

Ce dernier faisait référence à un article du *Journal de Québec* dans lequel des sources anonymes au BAPE affirmaient que le nouveau ministre s'était rendu dans les bureaux du BAPE, qu'il avait réclamé une liste des numéros de téléphone cellulaire des commissaires et qu'il les avait menacés de les appeler s'il n'était pas content d'un rapport. Cela, après que les contrats du président et du vice-président aient été résiliés dans le dernier mois.



Daniel Breton

Le ministre Breton s'est défendu d'avoir demandé les numéros de téléphone et d'avoir fait de l'ingérence auprès des commissaires. Sur l'aspect partisan, il a rappelé que le vice-président, Pierre Fortin, qui a été muté à d'autres fonctions, avait été attaché politique libéral.

Daniel Breton n'était pas disponible pour commenter jeudi. Mais son attachée politique, Danielle Rioux, confirme que la réunion du 24 octobre a bel et bien eu lieu. Par contre, il s'agissait, selon elle, d'une rencontre de courtoisie. « C'est important pour le ministre de faire le tour des gens avec qui il travaille », a soutenu l'attachée de presse de Daniel Breton.

Elle confirme qu'il s'est entretenu, dans une salle de réunion, avec les commissaires « pour les saluer et leur dire, comme il l'avait déjà évoqué, ce qu'il avait été remis à quel point de l'entourage par la réceptionniste, qui pensait bien faire. » Cette personne serait la garde du corps de Daniel Breton. Ce dernier, « croyant bien faire », aurait pris la liste et l'aurait glissée dans sa poche. Est-ce lui qui a fait la demande à la réceptionniste au nom du ministre ? « Pas du tout », répond son attachée de presse.

Et bien qu'elle répète que le ministre n'a jamais demandé la liste des téléphones des commissaires, elle avoue que celle-ci existe. « Il y a une liste qui a été remise à quelqu'un de l'entourage par la réceptionniste, qui pensait bien faire. » Cette personne serait la garde du corps de Daniel Breton. Ce dernier, « croyant bien faire », aurait pris la liste et l'aurait glissée dans sa poche. Est-ce lui qui a fait la demande à la réceptionniste au nom du ministre ? « Pas du tout », répond son attachée de presse.

Pas de démission

Pas question, selon elle, que le ministre démissionne. « Pourquoi faudrait-il démissionner ? Ce qu'on allègue sur lui n'est pas vrai. »

Le chef de l'opposition officielle, Jean-Marc Fournier, a mis en doute la parole du nouveau ministre, l'accusant de vouloir « être le maître du BAPE ». Il refuse par ailleurs de « bifurquer » pour discuter de l'idée, promue par plusieurs groupes environnementaux et par le ministre lui-même, à l'époque où il était à la tête du groupe Maître chez nous — 21^e siècle, selon laquelle les commissaires du BAPE devraient être nommés par l'Assemblée nationale afin d'éviter tout soupçon. « Ce n'est pas une question du pouvoir de nomination, répond Jean-Marc Fournier, c'est une question du pouvoir d'intervention une fois la nomination faite, alors que les gens doivent être impartiaux et qu'il doit y avoir indépendance. »

Mais pour les groupes environnementaux, qui se sont réjouis des nominations annoncées mercredi, « il faut lire tout cela dans un contexte éminemment partisan », résume Christian Simard de Nature Québec.

Selon lui, il est primordial de moderniser le BAPE, comme souhaite le faire le ministre Breton, bien que celui-ci n'ait pas encore annoncé ses intentions de façon plus précise. Il estime par ailleurs que le BAPE, qui a déjà été « un des meilleurs du monde », s'est lentement érodé au fil des ans pour devenir un processus « plein de perversions, qui comme la tour de Pise, penche toujours du même côté ». Il applaudit donc les nominations, qui sont « un premier pas dans la bonne direction » pour rétablir la crédibilité du BAPE, et dénonce les hauts cris poussés par les libéraux. « Il y a un redressement et tout à coup, ils se mettent à déchirer leurs chemises ».

Même son de cloche du côté d'André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). « Quand je les entends dire que ça devient une affaire partisane, c'est un peu poussé, car ils [les libéraux] ont fait le pire que j'ai vu en trente ans. »

Le Devoir

ACTUALITÉS

UN HARFANG À CURZI



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pierre Curzi honoré. Le Mouvement Montréal français a décerné jeudi son prix Harfang à Pierre Curzi. Les travaux sur la situation du français de l'ex-député et porte-parole de l'opposition en matière de langue, a dit l'organisme, ont notamment permis d'ébranler le discours joviériste et le tabou entourant la question linguistique. Le prix Harfang est décerné annuellement à une personnalité qui a fait preuve de vigilance dans la protection et la promotion de la langue française au Québec.

Garneau réfléchit toujours

Ottawa — Le député de Westmount et ex-astronaute Marc Garneau réfléchit encore à la possibilité de se lancer à la conquête de la chefferie du Parti libéral du Canada. Sa décision n'est toutefois pas encore prise. Les informations de certains médias, selon lesquelles M. Garneau annoncerait sa candidature mercredi prochain, ne seraient donc pas fondées. «*Ils sont dans l'erreur, ils se trompent*», assure Jean Proulx, porte-parole du député. «*Il n'y*

a pas encore de décision de prise et pas de date déterminée. Certains médias parlent d'une annonce le 21 novembre. Je peux vous dire que ce n'est pas le cas, il n'y aura pas d'annonce le 21.» La course à la chefferie du PLC a officiellement débuté mercredi. Déjà, sept individus se sont portés candidats, les plus connus étant le député mont-réalais Justin Trudeau et l'avocate torontoise et ex-députée Martha Hall Findlay. M. Trudeau a déjà le statut de meneur, et plusieurs personnes de l'établissement du parti se sont mises à son service.

Le Devoir

VILLE DE QUÉBEC

Santé mentale et arts: la Ville se dit novatrice

Sherpa est une bonne façon d'empêcher la création d'un ghetto en santé mentale

ISABELLE PORTER
à Québec

Pour la Ville de Québec, le projet de logement social Sherpa est un moyen de garder les jeunes artistes au centre-ville tout en empêchant la création d'un ghetto en santé mentale.

Le projet est situé en plein cœur du quartier Saint-Roch, sur le boulevard Charest. Il a d'abord été créé pour des personnes ayant des problèmes de santé mentale (47 logements sur 77). Or il restait 30 places que la Ville a réservées à des artistes de la relève qui, eux aussi, manquent de logements à bon marché dans le centre.

«*Avec un loyer plus abordable, les artistes pourront commencer à s'inscrire dans une carrière professionnelle*, avance la conseillère, Chantal Gilbert. *L'idée, c'est de créer de la mixité et d'éviter le plus possible des ghettos. [Les artistes de la relève] sont la clientèle idéale pour créer cette mixité-là.*»

Lorsqu'on lui fait remarquer que ce genre d'association est

«*délicat*», M^{me} Gilbert rétorque que c'est d'abord un problème de mots. «*C'est délicat quand on essaie d'expliquer la chose*», dit-elle avant de suggérer qu'on l'essaie pour voir ce que cela donnera au quotidien. «*C'est sûr que, chaque fois qu'on parle de mixité, c'est délicat, parce qu'on ne sait jamais ce que ça va donner. Mais si on ne l'essaie pas, on ne le saura jamais.*»

À la manière des jeunes artistes qu'elle veut soutenir, la Ville expérimente avec ce projet. «*Des fois, c'est le fun d'être novateur*», avance la conseillère, qui elle-même est d'abord une artiste en métiers d'art. «*C'est sûr que la preuve reste à faire parce que ça ne s'est pas fait beaucoup dans le monde, ce que nous allons faire là.*»

Un projet d'ateliers d'artistes

Dans le milieu artistique, les avis sont partagés sur le projet. C'est le cas notamment des étudiants en arts visuels qui étudient tout près, à

l'École de la Fabrique. Selon la présidente de leur regroupement, Eugénie Paradis-Charette, plusieurs trouvent «*bizarre*» qu'on propose de les associer à des gens qui ont des problèmes de santé mentale. «*Il ne faut pas non plus tomber dans le cliché «les artistes, c'est des gens spéciaux», dit-elle. Et là, au pre-*

«*C'est sûr que la preuve reste à faire parce que ça ne s'est pas fait beaucoup dans le monde, ce que nous allons faire là.*»

mier abord, c'est l'impression que ça donne.»

À son avis, une coopérative d'artistes aurait plus de succès. «*Ce serait différent parce que nous, on vit beaucoup en communauté et on a tendance à vouloir apprendre les uns des autres. Mais on choisit aussi à côté de qui on s'installe.*»

Elle reconnaît toutefois que le problème de logement est bien réel pour ses collègues.

Le Devoir

300 000 \$ pour les lecteurs et cartes à puce du coffre-fort virtuel

ISABELLE PORTER
à Québec

Le projet-pilote de coffre-fort virtuel a franchi une nouvelle étape. La Ville de Québec vient en effet de donner un contrat de plus de 300 000 \$ à une entreprise pour qu'elle lui livre 31 000

cartes à puce et autant de lecteurs.

Le fournisseur choisi, Keystone Manufacturing, est basé à Boucherville. Il a remporté les deux appels d'offres (celui pour les cartes et celui pour les lecteurs) avec une longueur d'avance sur ses concurrents. Pour les cartes à puce, il a fait

une offre de 80290\$, alors que son plus proche adversaire offrait 244280\$ pour le même produit.

Cette commande découle d'un projet lancé en 2011 par la Ville et la compagnie française Almerys. Les deux parties ont décidé de collaborer pour créer un coffre-fort vir-

tuel dans lequel les résidents de Québec pourront «*dématérialiser*» et sécuriser des documents importants. La Ville a promis d'investir 1,5 million de dollars dans l'aventure et Almerys a ouvert de son côté un bureau dans la capitale.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel : avisdev@ledevoir.com
Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Avis public

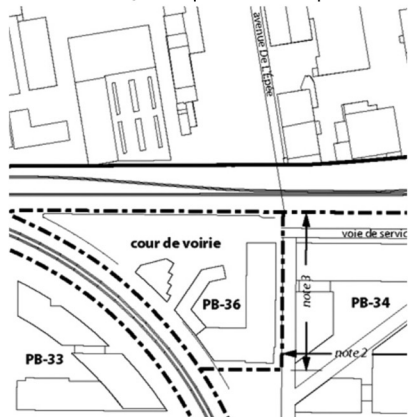
Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de **dérogation mineure** reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, relativement à l'objet suivant :

Construction d'un bâtiment présentant un coefficient d'occupation du sol (COS) d'un minimum de 0,20 à un maximum de 2,5, ce qui déroge à la grille des usages et des normes pour la zone PB-36, telle que décrite à l'annexe « B » du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue Du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069);

ladite demande de dérogation mineure vise la construction d'un nouveau bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une cour de voirie dans la zone **PB-36**, telle que décrite au plan suivant :



2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 3 décembre 2012** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

4° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

5° que dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la construction du bâtiment avec un coefficient d'occupation du sol (COS) d'un minimum de 0,20 à un maximum de 2,5, sera réputée conforme au «*Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue Du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland*» (06-069);

DONNÉ à Outremont, ce 16 novembre 2012.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, Pascale Lebel



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUHARNOIS COUR SUPÉRIEURE, VALLEYFIELD No 760-05-00296-122 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse GARY ARNOLD Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 29/11/2012 à 10:00 AU 2860, RIVIERES AUX OUTARDES HINGHINBROOKE seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARY ARNOLD, saisis en cette cause, soit TRACTEUR JOHN DEERE 7220 DE L'ANNÉE 2004 CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE JESSICA MERCIER HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE & ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 RUE DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUHARNOIS COUR SUPÉRIEURE, VALLEYFIELD No 760-05-00296-122 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse GARY ARNOLD Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 29/11/2012 à 11:00 AU 1297, CH. DE LA 4e CONCESSION ELGIN seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARY ARNOLD, saisis en cette cause, soit TRACTEUR VALMET 8550, 2 POMPES A FUMIER DM MACHINERIE CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE JESSICA MERCIER HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE & ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 RUE DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUHARNOIS COUR SUPÉRIEURE, VALLEYFIELD No 760-05-00296-122 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse GARY ARNOLD Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 29/11/2012 à 12:00 AU 7045, CHEMIN RIDGE STE-AGNES DE DUNDEE seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARY ARNOLD, saisis en cette cause, soit TRACTEUR VALMET 8550, 2 POMPES A FUMIER DM MACHINERIE CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE JESSICA MERCIER HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE & ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 RUE DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR SUPÉRIEURE No 505-05-00925-113, ETA-82111 L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse DAVID GOSSELIN Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 29/11/2012 à 10:00 AU 78, LUCERNE ST-CONSTANT seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DAVID GOSSELIN, saisis en cette cause, soit CAMION CHEVROLET TAHOE 1997, BANC SCIE JACK ROUGE, 2 CHAUFFRETTES CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE MARGUERITE D'YVOILLE HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE & ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 RUE DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUHARNOIS COUR SUPÉRIEURE, VALLEYFIELD No 760-05-00296-122 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse GARY ARNOLD Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 29/11/2012 à 10:00 AU 11100, DU GOLF ANJOU seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARY ARNOLD, saisis en cette cause, soit TRACTEUR CASE 111 MANGUM, EPANDEUR A FUMIER BERGMANN LUDWIG JOHN DEERE 8110, REMORQUE MEYER VTT OUTLANDER CAN AM 2009, DODGE RAM 1997, LOADER KOMATSU W4500 CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE JESSICA MERCIER HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE & ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 RUE DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que l'Association des techniciennes et techniciens en diététique du Québec, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), demandera au registraire des entreprises la permission de se dissoudre.
À Québec, ce 14^{ème} jour de novembre 2012.
POIDRIER BRADÉ, s.e.n.c.
Procureurs de l'Association

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-22-196985-124 COUR DU QUÉBEC

PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DUTRAVAIL
Partie Demanderesse

MOSTA-HA FARAHAT
Partie Défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MOSTA-HA FARAHAT de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le Journal LE DEVOIR.

Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 16 JANVIER 2013, à 9:00 en salle 2.06 au Palais de justice de Montréal.
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Une copie de la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, AVIS AU DÉFENDEUR, LISTE DE PIÈCES ET GREFFES P1 à P6 à été remise au greffe à l'expiration de MOSTA-HA FARAHAT au local 1.120.

Lieu : Montréal
Date : 13 novembre 2012
ELAINE CLOUTIER-NEVEU
GREFFIER ADJOINT

Faites marcher votre cerveau, il a besoin d'exercice!

Mettez votre cerveau au défi

Améliorez la santé de votre cerveau durant toute votre vie et aidez à réduire votre risque d'être atteint de la maladie d'Alzheimer en mettant votre cerveau au défi chaque jour - solutionnez des jeux de lettres ou posez des gestes de votre main moins dominante!

Faites les lèns pour améliorer la santé de votre cerveau.

Visitez le www.alzheimer.ca ou communiquez avec votre société Alzheimer régionale.

Société Alzheimer

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Sousmarins.com Inc. SOUSMARIENS.COM 7735, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H2A 3A7	1 Restaurant pour vendre	7735, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H2A 3A7	La Mauvaise Réputation Inc. LA MAUVAISE REPUTATION 3979, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M4	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse et 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	3979, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M4
9263-9954 Québec Inc. SUSHI PALACE 1017, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1H4	1 Restaurant pour vendre Permis additionnels 2 Bars (suite à une cession)	1017, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Z 1H4	9269-9081 Québec Inc. BRASSERIE ST-ACQUÈS 394, rue Saint-Jacques Ouest Montréal (Québec) H2Y 1S1	1 Brasserie	394, rue Saint-Jacques Ouest Montréal (Québec) H2Y 1S1
9244-6905 Québec Inc. CAFÉ ET LOUNGE 33 6900, avenue du Parc Montréal (Québec) H3N 1W9	2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	6900, avenue du Parc Montréal (Québec) H3N 1W9	8187851 Canada inc. L'ÉLIER D'ARGENTINE 355, rue Marguerite-d'Youville Montréal (Québec) H2Y 2C4	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (suite à une cession)	355, rue Marguerite-d'Youville Montréal (Québec) H2Y 2C4
La Vieille France Inc. LA VIEILLE FRANCE 50-52-54, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y 1L2	Changement de capacité et changement permanent de pièce de 1 Bar avec spectacles sans nudité du 2e étage au 1er étage 1 Bar avec danse au sous-sol (suite à une cession)	50-52-54, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y 1L2	BD Monkland 1 Inc. MD MONKLAND 1 5549, rue Monkland Montréal (Québec) H4A 1C8	1 Restaurant pour vendre	5549, rue Monkland Montréal (Québec) H4A 1C8

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-12-035 Services professionnels en gestion de projet

Date d'ouverture : 3 décembre 2012

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 16 novembre 2012 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Renseignements : Robert Bédard - rbédard@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 16 novembre 2012

M^{re} Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la publication.

Québec

ACTUALITÉS

La cigarette s'impose rapidement aux ados

Une chercheuse crée un programme destiné aux jeunes fumeurs qui veulent décrocher

PAULINE GRAVEL

Les adolescents goûtent à la cigarette très tôt, et surtout, ils en deviennent dépendants à leur insu beaucoup plus rapidement qu'on ne l'imaginait. De plus, les programmes destinés à aider les adultes à cesser de fumer obtiennent très peu de succès auprès des 45 000 adolescents québécois qui sont accros au tabac. Grâce à une meilleure connaissance des facteurs particuliers qui prédisposent les adolescents à fumer, une chercheuse de l'Université de Montréal a conçu un programme spécialement destiné aux adolescents de 12 à 17 ans.

En 1999, Jennifer O'Loughlin, professeure au département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal, lançait une vaste étude visant à identifier les facteurs qui incitent les jeunes adolescents à fumer. Cette étude dénommée NICO, qui était financée par la Société canadienne du cancer, a consisté à suivre 1300 adolescents de première secondaire jusqu'à leurs 26 ans. Au début de l'étude, environ 20% des participants fumaient déjà.

Les chercheurs de NICO ont ainsi découvert que les adolescents développent une dépendance à la nicotine beaucoup plus rapidement que ne le croyait la communauté scientifique. «Plusieurs études suggéraient que les adolescents devaient fumer pendant deux ans avant de manifester une dépendance à la nicotine. Or, nous avons observé que la dépendance pouvait apparaître dans les quelques mois qui suivaient leur découverte de la cigarette», souligne Jennifer O'Loughlin, avant de préciser qu'environ 6% des jeunes avaient le coup de foudre pour la cigarette dès



Les chercheurs ont découvert que les adolescents développent une dépendance à la nicotine beaucoup plus rapidement que ne le croyait la communauté scientifique.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

leur première bouffée. Ces adolescents augmentaient leur consommation rapidement et devenaient dépendants tout aussi promptement. Environ 12% s'accoutumaient à la cigarette à plus petites doses, mais développaient néanmoins une dépendance assez vite.

Les chercheurs ont également observé que les jeunes qui succombaient au tabagisme avaient souvent des parents ou des amis fumeurs. Certains des professeurs et autres employés de leur école fumaient aussi. Les adolescents les plus à risque consommaient déjà de l'alcool, et ils étaient très sensibles à la publicité en général. Certains étaient dépressifs et avaient l'impression que la nicotine atténuait leurs symptômes.

Un sevrage difficile

Les jeunes fumeurs de l'étude étaient nombreux à vouloir cesser de fumer, mais très peu y étaient arrivés. «Après avoir essayé pendant un

an, 95% des jeunes baissent les bras et continuent de fumer», précise la scientifique.

L'étude NICO a aussi révélé que les programmes pour cesser de fumer qui s'adressent aux adultes, tels que les timbres nicotiniques et les sessions de groupe, ne sont pas très efficaces chez les jeunes. «Aucun programme visant les jeunes n'existe, car on croyait que ceux-ci ne développaient pas de dépendance à la nicotine. Or, il est maintenant reconnu que les enfants présentent eux aussi des symptômes de sevrage et qu'il nous faut créer des programmes à leur intention», indique l'épidémiologiste tout en soulignant que «les sessions de groupe à l'école ne fonctionnent pas, car les jeunes fumeurs ne veulent pas faire partie d'un groupe. Ils veulent cesser de fumer par eux-mêmes, sans aide, mais ils ne savent pas combien les symptômes de sevrage sont puissants. Ils ne reconnaissent même pas ces symptômes.»

Pourtant, ils en sont clairement atteints, comme l'ont démontré les réponses qu'ils ont formulées à un questionnaire.

Jennifer O'Loughlin a donc conçu un programme destiné aux adolescents qui s'insérera dans notre système de santé provincial. Ce programme inclura la participation des médecins de famille, qui seront entraînés à s'adresser adéquatement aux jeunes. Une infirmière prendra le relais pour expliquer plus en détail la démarche à suivre pour cesser de fumer. Chaque adolescent sera ensuite parrainé pendant 12 mois par un ex-fumeur un peu plus âgé que lui avec lequel il pourra communiquer en tout temps sur Facebook, Twitter ou par messages textes.

Cette approche bien de son temps sera expérimentée en Montérégie, dans les Laurentides et à Montréal.

Le Devoir

COMPRESSIONS EN SANTÉ

Québec garde le cap

JEANNE CORRIVEAU

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, maintient le cap sur les compressions de 400 millions de dollars en santé, dont 50 millions en chirurgie. À l'occasion d'une rencontre avec les dirigeants d'établissements de santé et d'agences, jeudi, le ministre a aussi fait savoir que le réseau devrait poursuivre l'implantation de projets d'optimisation, mais que l'octroi de contrats sans appel d'offres à des firmes privées devrait cesser.

Le ministre rencontrait les directeurs d'établissements de santé afin de leur faire connaître les priorités du gouvernement Marois en matière de santé.

Au terme de cette journée de discussions à huis clos, Réjean Hébert s'est entretenu avec les journalistes. Il a soutenu que la demande faite aux établissements de couper 50 millions en chirurgie était justifiée, car, a-t-il expliqué, ce montant correspondait aux frais administratifs que le ministère paie en double. «Il n'y a personne qui est content de se voir retirer une somme, mais on réalise bien que c'est 50 millions sur un budget qui dépasse les 16 milliards. Je pense c'est relativement absorbable par les établissements», a-t-il affirmé.

Le reste des compressions de 400 millions sera imposé aux agences de la santé, au ministère et au volet des médicaments, mais le ministre a refusé de préciser la part que chaque secteur aura à assumer.

Tout en maintenant qu'il serait impossible pour les établissements de santé de réaliser des économies de 50 millions en chirurgie d'ici le mois d'avril, la directrice gé-

nérale de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), Lise Denis, semblait un peu rassurée. «Le ministère nous a dit qu'il aurait une certaine «tendresse administrative». Les agences vont aider les établissements et on va regarder les situations une par une, a-t-elle dit. Ça va être appliqué avec jugement.» Une vingtaine d'établissements, qui procèdent à des chirurgies excédentaires, seront touchés par ces compressions, a-t-elle précisé.

Proaction

Le ministre Hébert a par ailleurs servi une mise en garde aux dirigeants d'établissements au sujet de l'octroi de contrats à des firmes privées dans le cadre de projets d'optimisation, notamment en soins à domicile. La firme Proaction a reçu la majorité de ces contrats, a dit M. Hébert, et la moitié d'entre eux ont été accordés sans appel d'offres. Cette pratique doit cesser, estime le ministre, qui a évoqué les risques de collusion et de corruption.

Il y a deux semaines, le ministre a d'ailleurs commandé un rapport au sujet des contrats accordés à Proaction: «J'ai reçu l'assurance que les contrats qui ont été donnés ont respecté les normes éthiques et j'ai également eu l'assurance que ces contrats-là donnaient des résultats dans presque tous les établissements qui ont utilisé cette méthode». Les contrats en cours seront respectés, mais le ministre souhaite que le réseau de la santé développe sa propre expertise pour ne plus devoir recourir aux firmes privées.

Le Devoir

Compressions à la SQ

Alors que la population se préoccupe de plus en plus des cas de fraude, la Sûreté du Québec (SQ) impose des compressions budgétaires à sa division des crimes économiques. Depuis quelques jours, les policiers de cette division ne peuvent plus effectuer des heures supplémentaires, sauf pour de rares exceptions. Des coupes viennent également d'être décrétées en ce qui a trait aux dépenses de formation, de déplacements et de repas. Seules les demandes jugées essentielles sont désormais autorisées. Une porte-parole de la SQ, Christine Coulombe, a confirmé jeudi qu'en raison du «contexte économique» actuel, «des choix budgétaires ont dû être faits». Pour l'instant, l'Unité permanente anticorruption, qui regroupe des membres de plusieurs corps policiers, et l'escouade Marteau, une entité de la SQ qui cible l'industrie de la construction, ne seraient pas touchées par les compressions budgétaires.

La Presse canadienne

Le Québec et ses médecins

Malgré les ratés de son système de santé, le Québec figure parmi les provinces qui comptent le plus de médecins par habitant, selon une étude réalisée par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Tout comme Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec disposait, en 2011, de 231 médecins par 100 000 habitants, contre 240 pour la Nouvelle-Écosse. Entre 2007 et 2011, le nombre de médecins est passé de 16 782 à 18 496 au Québec, soit 9098 médecins de famille et 9398 médecins spécialistes. L'an dernier, les femmes représentaient 42% des effectifs. L'ICIS a aussi constaté qu'à l'échelle du pays, le nombre de médecins a augmenté à un rythme trois fois plus élevé que la population canadienne au cours des cinq dernières années. Le pays en compte maintenant 72 529.

Le Devoir

présente

Le Salon du livre de Montréal

LES AUTEURS EN TÊTE D'AFFICHE
14 AU 19 NOVEMBRE 2012

Président d'honneur : Georges-Hébert Germain

Invités d'honneur : Grégoire Delacourt, Laurent Gaudé, Mylène Gilbert-Dumas, Arnel Job, Marie-Renée Lavoie, Georges Leroux, Normand Mousseau, Bruno St-Aubin, Mélanie Watt

Heures d'ouverture
mercredi : 9h à 21h
jeudi : 9h à 21h
vendredi : 9h à 22h
samedi : 9h à 21h
dimanche : 9h à 19h
lundi : 9h à 16h

Matinées scolaires
mercredi, jeudi et lundi : 9h à 15h
Admission générale : 8 \$
Admission générale via Internet : 6 \$ plus frais de service
Aînés (60 ans) : 6 \$
Passport (photo requise) : 12 \$

PLACE BONAVENTURE
800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal

Programmation complète sur salondulivredemontreal.com

Chambre de commerce
gaie du Québec9^e ÉDITIONGALA PHÉNICIA
LEVEZ L'ANCRE

22.11.2012

CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL

18:30

RENSEIGNEMENTS / BILLETTERIE

galaphenicia.ca

Présenté par RBC Banque Royale,
la CCGQ décernera des prix aux
représentants de la communauté
LGBT et leurs alliés provenant
du monde des affaires.

LE GRAND PRIX DE CETTE ANNÉE
SERA REMIS AU STYLISTE
ET HOMME D'AFFAIRES
JEAN-PAUL GAULTIER.

SOYEZ DES NÔTRES!

NOS PARTENAIRES



MARCHÉS BOURSIERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
S&P TSX	227 346	11 811,38	-118,41	-1,0	Matériaux	58 358	318,41	-7,08	-2,2
S&P TX20	96 153	559,13	-12,56	-2,2	Immobilier	5 088	220,85	-1,53	-0,7
S&P TX60	118 924	675,76	-6,14	-0,9	Télécoms	3 758	108,14	-0,98	-0,9
S&P TX60 Cap.	118 924	747,25	-6,80	-0,9	Serv. collect.	3 548	210,15	-5,55	-2,6
Cons. de base	3 044	231,17	-0,86	-0,4	Métaux/minerais	10 533	908,17	-9,17	-1,0
Cons. discrét.	6 190	91,31	-0,27	-0,3					
Énergie	63 738	242,81	-1,49	-0,6					
Finance	18 716	178,04	-1,35	-0,8					
Aurifère	53 683	305,15	-8,31	-2,7					
Santé	2 634	59,73	+0,01	0,0					
Tech. de l'info	3 898	23,84	+0,22	0,9					
Industrie	50 328	111,87	-1,62	-1,4					

TSX CROISSANCE

TSX Venture	93 517	1 222,70	-35,99	-2,9
--------------------	--------	-----------------	--------	------

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE: Toronto a plongé un peu plus, les investisseurs ayant continué de vendre en raison d'un manque de confiance envers la capacité des législateurs d'éviter le « précipice fiscal » à la fin de l'année. Et les nouvelles en provenance d'Europe n'étaient pas plus rassurantes, la zone euro étant retombée en récession.

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
CONSUMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE							
Allim. Couche-Tard	ATD.B	47,51	-0,17	-0,36	192	28,61	51,18
Astral Media	ACM.A	42,26	0,47	1,12	720	31,85	49,29
Canadian Tire	CTC.A	66,29	-0,59	-0,88	203	60,64	73,46
Cogeco	CCA	37,54	-0,83	-2,16	77	34,45	54,28
Corus	CJR.B	22,45	-0,11	-0,49	201	18,18	24,98
Jean Coutu	PJC.A	14,72	-0,04	-0,27	77	12,15	15,84
Loblaws	L	33,42	-0,22	-0,65	405	31,11	38,69
Magna	MG	43,62	-0,36	-0,82	374	32,72	48,99
Metro	MRU	59,85	0,85	1,44	274	48,57	60,12
Quebecor	QBR.B	35,80	-1,21	-3,27	50	31,20	40,35
Rona	RON	11,20	-0,32	-2,78	542	8,64	14,49
Saputo	SAP	43,67	0,03	0,07	134	37,28	46,36
Shaw	SJR.B	21,12	-0,12	-0,56	846	18,93	21,88
Shoppers Drug Mart	SC	42,10	-0,58	-1,36	605	39,30	44,44
Tim Hortons	THI	46,37	0,62	1,36	742	45,56	57,91
Transat A.T.	TRZ.B	5,13	-0,17	-3,21	57	2,79	7,74
Yellow Media	YLO	0,06	-0,00	-7,69	1 251	0,02	0,34

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
ÉNERGIE							
 Cameco	CCO	16,75	-0,09	-0,53	819	16,75	26,43
 Canadian Natural	CNQ	27,37	-0,37	-1,33	2 785	25,58	41,12
 Canadian Oil Sands	COS	20,06	0,08	0,40	1 507	18,21	25,19
 Enbridge	ENB	38,38	-0,14	-0,36	1 151	34,52	42,23
 ENCana	ECA	20,54	-0,25	-1,20	1 583	17,25	23,86
 Enerplus	ERF	11,84	-0,25	-2,07	628	11,67	27,97
 Nexen	NXY	25,26	0,71	2,89	1 407	14,20	26,70
 Pengrowth Energy	PGF	5,10	-0,07	-1,35	521	5,07	11,36
 Pétrolière Impériale	IMO	43,46	-0,01	-0,02	362	38,87	49,26
 Suncor Energy	SU	31,68	-0,18	-0,56	2 940	26,97	37,28
 Talisman Energy	TLM	11,01	-0,14	-1,26	1 713	9,72	14,69
 TransCanada	TRP	44,28	0,00	0,00	1 129	40,09	46,29

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
FINANCIÈRES							
 B. CIBC	CM	76,70	-0,77	-0,99	1 200	68,15	79,43
 B. de Montréal	BMO	57,08	-0,63	-1,09	1 620	53,15	61,29
 B. Laurentienne	LB	43,04	-0,34	-0,78	53	40,66	48,68
 B. Nationale	NA	75,06	-1,10	-1,44	606	63,27	81,27
 B. Royale	RY	55,08	-0,23	-0,42	2 234	43,30	59,13
 B. Scotia	BNS	52,80	-0,38	-0,71	2 049	47,54	57,17
 B. TD	TD	78,83	-0,30	-0,38	1 206	68,13	85,85
 Brookfield Asset	BAM.A	32,91	-0,41	-1,23	595	26,55	35,35
 Cominar Real	CUF.UN	22,10	-0,16	-0,72	1 044	21,41	25,46
 Corp. Fin. Power	PWF	25,57	-0,13	-0,51	303	23,62	30,15
 Fin. Manuvie	MFC	11,94	-0,02	-0,17	5 011	10,18	14,07
 Fin. Sun Life	SFL	25,41	-0,13	-0,51	1 308	17,92	26,59
 Great-West Lifeco	GWO	22,94	-0,18	-0,78	484	19,15	25,28
 Industrielle All.	IAG	27,09	-0,53	-1,92	158	20,55	32,91
 Power Corporation	POW	23,95	-0,14	-0,58	582	21,10	27,42
 TMX	X	48,83	-0,67	-1,35	28	41,00	53,01

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
INDUSTRIELLES							
 Air Canada	AC.B	1,81	-0,04	-2,16	1 094	0,78	2,01
 Bombardier	BBD.B	2,99	-0,20	-6,27	43 606	2,99	4,93
 CAE	CAE	9,42	-0,30	-3,09	868	9,18	11,24
 Canadien Pacifique	CP	90,45	-0,71	-0,78	444	56,82	94,44
 Chemin de fer CN	CNR	84,95	-0,58	-0,68	758	74,22	92,20
 SNC-Lavalin	SNC	39,55	-0,50	-1,25	652	34,36	55,95
 Transcontinental	TCLA	9,38	-0,22	-2,29	92	7,97	13,37
 TransForce	TFI	17,25	0,00	0,00	568	12,08	19,14

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
MATÉRIAUX							
 Agrium	AGU	97,08	0,31	0,32	414	66,00	107,50
 Barrick Gold	ABX	33,28	-0,71	-2,09	2 734	31,18	54,05
 Goldcorp	G	39,92	-1,36	-3,29	3 051	32,34	55,00
 Kinross Gold	K	9,33	-0,24	-2,51	2 674	7,15	14,48
 Mines Agnico-Eagle	AEM	51,66	-2,78	-5,11	1 122	31,50	56,98
 Potash	POT	37,68	-0,12	-0,32	1 475	37,54	47,94
 Teck Resources	TCK.B	31,85	-0,36	-1,12	1 703	26,02	44,00

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
SERVICES PUBLICS							
 Fortis	FTS	32,57	-0,71	-2,13	300	31,32	34,98
 TransAlta	TA	14,53	-0,32	-2,15	448	13,96	22,28

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
TECHNOLOGIE							
 CGI	GIB.A	23,55	-0,04	-0,17	915	17,88	27,00
 Research In Motion	RIM	8,80	0,29	3,41	2 304	6,10	20,41

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
TÉLÉCOMMUNICATIONS							
 BCE	BCE	41,38	-0,50	-1,19	1 558	39,12	45,28
 Bell Alliant	BA	27,01	-0,18	-0,66	227	24,41	28,85
 Rogers	RCL.B	42,25	0,04	0,09	1 014	34,75	44,37
 Telus	T	63,06	-1,04	-1,62	588	52,67	65,79

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE							
 iShares DEX	XBB	31,58	-0,01	-0,03	237	30,78	31,86
 iShares MSCI	XEM	22,79	0,04	0,18	18	21,23	25,02
 iShares MSCI EMU	EUZ	29,77	0,07	0,24	466	24,77	32,72
 iShares S&P 500	XSP	15,53	-0,02	-0,13	659	13,19	16,84
 iShares S&P/TSX	XIC	18,66	-0,18	-0,96	278	17,71	20,22



Indice	Fermeture	var. pts	var. %
INDICE QUÉBEC IQ30	1355,68	-13,97	-1,02
INDICE QUÉBEC IQ120	1372,25	-16,12	-1,16

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO							
Poseidon Concept	PSN	5,00	-8,22	-62,18	24 650	5,00	16,90
iShares S&P/TSX	XIU	16,97	-0,17	-0,99	9 026	16,05	18,32
Fin. Manuvie	MFC	11,94	-0,02	-0,17	5 011	10,18	14,07
Progress Energy	PRQ	19,98	0,59	3,04	3 625	9,44	22,94
Goldcorp	G	39,92	-1,36	-3,29	3 051	32,34	55,00
Suncor Energy	SU	31,68	-0,18	-0,56	2 940	26,97	37,28
Yamana Gold	YRI	18,26	-0,64	-3,39	2 820	12,76	20,61
Horizons BetaPro	HNU	15,85	-0,53	-3,24	2 808	7,96	44,20
Canadian Natural	CNQ	27,37	-0,37	-1,33	2 785	25,58	41,12
Eldorado Gold	ELD	14,11	-0,40	-2,76	2 736	9,94	19,76

LES GAGNANTS EN %							
Birchcliff Energy	BIR	7,94	0,57	7,73	379	5,12	14,27
Horizons BetaPro	HIE	11,30	0,66	6,20	0	10,02	12,67
High Liner Foods	HLF.A	26,50	1,50	6,00	90	12,98	26,50
Horizons BetaPro	HGD	10,42	0,55	5,57	452	7,02	15,89
Horizons BetaPro	HUV	4,99	0,25	5,27	25	4,45	26,36
Ceres Global Ag	CRP	6,55 </					

ÉCONOMIE

QUERELLE D'ACTIONNAIRES

Rona tente de rassurer ses employés

FRANÇOIS DESJARDINS

Le président par intérim de Rona s'affairait hier à rencontrer les employés pour les rassurer après qu'un important actionnaire, Invesco, eut publiquement souhaité la destitution du conseil d'administration.

Le directeur financier Dominique Boies, qui a pris les commandes de Rona lorsque Robert Dutton a quitté son poste la semaine dernière, n'était pas disponible pour une entrevue car il discutait avec le personnel afin de lui «expliquer ce qui s'est dit dans les médias, le processus, et signifier qu'on a la situation bien en main», selon la directrice des communications, Michelle Laberge.

Quelques mois après avoir fait l'objet d'une offre d'achat informelle de 1,8 milliard de la part du détaillant américain Lowe's, les derniers jours ont été marqués par le mécontentement soudain d'Invesco, qui possède 10,2% des actions en circulation.

Connue pour ses fonds Trimark, la société Invesco digère mal que le conseil de Rona ait rejeté les avances de Lowe's et a annoncé mercredi matin son «intention de convoquer une assemblée des actionnaires dans le but de destituer les administrateurs de Rona».

Alors que Lowe's offrirait 14,50\$ par action, le titre a terminé la séance d'hier à 11,20\$, en baisse de 3% après une forte poussée la veille.

Rona n'a toujours reçu aucune demande de convocation d'Invesco. Or, mercredi soir à 20h30, moins de 12 heures après le communiqué d'Invesco, Rona a réagi en fixant dès maintenant son assemblée annuelle pour le 14 mai 2013.

«Au lieu d'attendre la demande d'Invesco, d'attendre la période de 21 jours, de répondre, de laisser tout le monde spéculer, on a juste décidé de dire «Voici la date», a dit hier M^{me} Laberge. Les actionnaires sont invités à soumettre des candidatures d'ici la fin de mars.»

Rona dit aussi avoir retenu la firme Korn/Ferry dès le mois de septembre — donc avant les intentions d'Invesco — pour «trouver des candidats éventuels aux postes d'administrateurs en plus des administrateurs qui seront nommés en vue de leur réélection». Le conseil de Rona ne compte qu'un seul membre qui réside à l'extérieur du Québec.

Rendez-vous annulé

Avant de souhaiter publiquement la destitution du conseil, allégué Rona, Invesco a demandé un face-à-face avec le président du conseil, Robert Paré. Le rendez-vous devait avoir lieu cette semaine. Mercredi matin, toutefois, Invesco aurait soudainement annulé le rendez-vous et largué sa bombe en public.

Il a été impossible de joindre le bureau des communications d'Invesco.

Robert Paré, un avocat du cabinet Fasken Martineau qui préside le conseil d'administration de Rona depuis le mois de mai 2012, rencontre ces jours-ci des «investisseurs», a dit M^{me} Laberge.

Lorsque Rona a révélé au mois de juillet que Lowe's lui tournait autour, le Parti libéral avait réagi en affirmant que le quincailier est un fleuron qu'il faut protéger en raison de son réseau étendu de fournisseurs québécois. Le Parti québécois abondait dans ce sens. Environ la moitié de ce que vend Rona est acheté à des entreprises du Québec.

Sans prendre position de manière explicite, la Caisse de dépôt et placement, qui détient 14% de Rona, avait affirmé qu'elle allait prioriser certains facteurs, comme «l'importance des retombées économiques du siège social de Rona» et «l'importance du développement continu du réseau de fournisseurs au Québec et à travers le Canada».

Le Devoir

L'action de Bombardier chute

Les actions de Bombardier ont clôturé à leur plus bas niveau en trois ans à la Bourse de Toronto, jeudi, au cœur de décotes de la part d'agences de notation de crédit. Le titre a terminé la journée en baisse de 6%, à 2,99\$, à la suite de transactions ayant impliqué plus de 43 millions d'actions. Il s'agit de son niveau le plus bas depuis mars 2009. Standard & Poor's a abaissé d'un cran la note de Bombardier, mercredi, imitant le geste posé par d'autres à la suite de l'annonce de faibles résultats financiers par l'entreprise.

La Presse canadienne

Tembec retarde un projet

L'explosion des coûts de construction causée par les importants investissements miniers effectués cet été dans le Nord québécois ont contraint Tembec à retarder de plusieurs mois un projet de 190 millions. En mars dernier, l'entreprise forestière a annoncé son intention de moderniser son usine de cellulose de Témiscaming. «Les affaires ont été si bonnes pour ce type de travaux au cours des deux dernières années que les entrepreneurs en sont rendus à penser qu'ils peuvent demander le prix qu'ils veulent, faisant ainsi doubler, voire tripler, leurs marges bénéficiaires habituelles», a déclaré jeudi le grand patron de Tembec, James Lopez. «Ce qui nous a vraiment frappés, c'est la quantité d'heures supplémentaires à laquelle il aurait fallu nous engager pour rendre le projet attrayant aux yeux des travailleurs... Nous nous sommes dits que c'était complètement démesuré.»

La Presse canadienne

PROJET DE MINE DIAMANTIFÈRE DE LA COMPAGNIE STORNOWAY

Québec a renégocié à la baisse l'entente portant sur la route 167

ALEXANDRE SHIELDS

En vertu d'une nouvelle entente entre Québec et la minière Stornoway Diamond, le gouvernement Marois prévoit réduire l'ampleur de la facture qui aurait été refilée aux contribuables pour le prolongement de la route 167 si l'accord signé avec les libéraux avait été maintenu. L'ardoise dépasse tout de même de 20 millions de dollars les prévisions initiales.

Le Parti québécois avait annoncé en octobre son intention de revoir l'entente signée en 2011 entre le gouvernement Charest et Stornoway après avoir constaté que le prolongement de la route 167 engendrerait des dépassements de coûts pouvant atteindre 140 millions de dollars. Ce projet de route gravellée de 240 kilomètres devait au départ coûter 332 millions. Mais le ministère des Finances a noté que la facture pourrait grimper à 472 millions. Or, en vertu de l'entente initiale entre Québec et la minière, tout dépassement de coût devait être assumé par l'État, la contribution de Stornoway étant plafonnée à 44 millions. La facture pour le trésor public aurait donc pu atteindre 428 millions.

Les travaux de construction seront désormais divisés entre Stornoway et le gouvernement. Québec se chargera de compléter les premiers 143 kilomètres. Cette portion de la route se termine un peu au nord du site du controversé projet de mine d'uranium de Matoush. Le site exploré par Ressources Strateco pourra donc être relié à la route 167.

Pour les 97 kilomètres situés plus au nord, la minière construira une route plus modeste, soit un «chemin minier» à une voie. Plusieurs entreprises ont déjà réalisé ce genre de route en territoire éloigné au Québec, a rappelé jeudi le vice-président et chef des opérations de Stornoway, Patrick Godin. Le ministère des Transports poursuivra cependant la construction d'un chemin hivernal, comme prévu, de façon à fournir un accès routier temporaire au projet diamantifère Renard d'ici mars prochain.

Québec offrira par ailleurs un prêt avec intérêts à Stornoway pouvant atteindre 77 millions de dollars, amorti sur 15 ans, afin de payer le segment du chemin minier. Les termes de l'entente rendue publique jeudi stipulent que l'entreprise devra commencer à rembourser son prêt lorsqu'elle aura atteint le stade de «production commerciale», possiblement en 2015.

Dépassement de 17 millions

Le gouvernement Marois, qui avait vertement critiqué l'entente signée par les libéraux, pourrait



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre québécois des Finances, Nicolas Marceau, a répondu aux questions de la presse au sujet de la renégociation de l'entente sur la construction de la route 167. À ses côtés, la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, et le ministre des Transports, Sylvain Gaudreault.

bien investir plus de fonds publics que ce qui avait été prévu. «Grâce à l'intervention du gouvernement, l'entente annoncée aujourd'hui ramène les coûts totaux maximaux à 304 millions de dollars», a-t-on fait valoir jeudi par voie de communiqué. C'est 17 millions de plus que le montant qui avait été annoncé l'an dernier, soit 287 millions.

Et contrairement à l'entente initiale, le gouvernement assumera la totalité de la facture de l'entretien du premier tronçon de 143 kilomètres. M. Godin évalue les coûts d'entretien de la route à 5000\$ du kilomètre. La facture qui reviendra à l'État devrait donc atteindre 715000\$ par année. Au départ, Stornoway devait déboursier jusqu'à 1,2 million pour l'entretien de l'ensemble du prolongement. La minière est maintenant responsable de la seule portion «chemin minier».

La facture refilée aux contribuables est toutefois moins importante que ce qu'elle aurait été si l'entente initiale avait été maintenue. L'époque des routes dorées offertes aux minières est révolue, a d'ailleurs prévenu jeudi le ministre des Fi-

nances, Nicolas Marceau. En 2009, une évaluation préliminaire fixait le prix du projet à 260 millions de dollars. En août 2012, les coûts projetés du prolongement de la route étaient évalués à 472 millions. Mais les libéraux n'ont jamais évoqué la possibilité du dépassement de coûts. Malgré les difficultés techniques inhérentes à ce genre de projet, le ministre Gignac jugeait la chose «peu probable».

Le gisement diamantifère situé à 350 kilomètres au nord de Chibougamau contiendrait des réserves diamantifères «probables» de 18 millions de carats. A cela s'ajoutent des «ressources minérales présumées» de 17,5 millions de carats. De quoi assurer plus de 20 ans d'une production dont la valeur devrait se chiffrer en milliards de dollars. La valeur moyenne est estimée à 180\$ le carat. Pour le moment, les diamants qui seront tirés du sous-sol québécois seront exportés à l'état brut, sans aucune transformation ici.

Le Devoir

MARÉE NOIRE

BP va payer une amende record de 4,5 milliards

La pétrolière, sous surveillance durant quatre ans, est l'objet d'autres poursuites

Le géant britannique du pétrole BP va payer plus de 4,5 milliards de dollars d'amende aux autorités américaines et boursières, dans le cadre d'un accord où il reconnaît sa culpabilité pour la marée noire du golfe du Mexique, en avril 2010.

C'est «l'amende pénale la plus élevée de l'histoire américaine», a déclaré le secrétaire américain de la Justice, Eric Holder, lors d'une conférence de presse sur les lieux de la catastrophe écologique, à La Nouvelle-Orléans.

Dans le détail, BP a annoncé qu'il verserait 4 milliards au ministère américain de la Justice, en échange de l'abandon des poursuites pénales fédérales, et 525 millions à l'autorité boursière américaine (SEC). Le groupe pétrolier a déjà provisionné le montant nécessaire pour couvrir le paiement de cette amende record, qui dépasse largement celle du laboratoire pharmaceutique Pfizer, de 1,3 milliard, en 2009 pour solder un litige concernant un anti-inflammatoire.

Le secrétaire Holder a précisé que BP avait «admis sa responsabilité dans la mort de onze personnes et les événements qui ont conduit à une catastrophe écologique sans précédent». Le groupe a plaidé coupable de onze chefs d'homicide involontaire, de deux chefs de violation de lois de protection de l'environnement et d'un chef d'obstruction au Congrès, après l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique.

«Nous tous chez BP regrettons profondément la perte tragique de vies causée par l'accident de Deepwater Horizon ainsi que l'impact de la marée noire sur la région côtière du golfe», a déclaré le directeur général de BP, Bob Dudley, dans un communiqué.

Deux hauts responsables de BP, qui travaillaient sur la plateforme, ont été personnellement inculpés pour homicide involontaire et pour avoir violé une loi de protection de l'environnement, a ajouté le ministre américain. Ils sont également poursuivis pour «négligence» et «faute lourde» parce qu'ils n'ont pas «agi de manière appropriée pour éviter l'explosion». Un troisième ancien dirigeant de BP a été inculpé pour avoir menti au Congrès, en ayant «intentionnel-

lement sous-estimé» la quantité de pétrole répandu et caché des informations au Congrès.

«La marée noire était catastrophique pour l'environnement mais en cachant sa gravité, BP a également nui à ses propres actionnaires et aux investisseurs publics», a dénoncé Robert Khuzami, le directeur juridique de la SEC, à l'annonce de l'accord. Dans le cadre de ce plaidier coupable, BP accepte d'être surveillé pendant quatre ans en matière de sécurité et de gestion du risque.

L'amende record ira à la remise en état et à la préservation de l'environnement, à la prévention d'éventuelles marées noires, aux compensations des zones affectées et au nettoyage des côtes.

Mais cet accord ne met pas fin aux poursuites civiles. «Nous attendons avec impatience le procès» qui s'ouvrira en février 2013, a dit M. Holder, et «nous avons l'intention de prouver que BP a commis une faute lourde en causant la marée noire» et d'obtenir des compensations au civil. BP, qui a déjà provisionné 38,1 milliards de dollars dans cette affaire, va passer une provision supplémentaire de 3,85 milliards pour couvrir le paiement de l'amende record.

Le groupe a déjà vendu pour plus de 35 milliards de dollars d'actif à ce jour, sur un objectif de 38 milliards, pour faire face à ces conséquences financières, ce qui signifie qu'il pourra absorber sans trop de difficultés cette nouvelle provision.

L'explosion le 20 avril 2010 de Deepwater Horizon, à 80 kilomètres au large de La Nouvelle-Orléans, avait fait onze morts et répandu des centaines de millions de litres de brut dans le golfe du Mexique jusqu'à la fermeture du puits quatre mois plus tard.

BP avait déjà conclu un accord à l'amiable de 7,8 milliards de dollars avec des victimes de la marée noire.

Le propriétaire de la plateforme, le suisse Transocean, tente pour sa part de négocier un accord amiable de 1,5 milliard de dollars pour solder des poursuites aux États-Unis.

Agence France-Presse



« Nous attendons avec impatience le procès [...] et nous avons l'intention de prouver que BP a causé une faute lourde en causant la marée noire »

Eric Holder, secrétaire américain à la Justice

ÉDITORIAL

FINANCES PUBLIQUES

À Ottawa de jouer!

Depuis que le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a publié sa Mise à jour économique automnale, certains demandent à Québec de repousser à son tour l'échéance du retour à l'équilibre budgétaire. Un choix risqué auquel le gouvernement Marois devrait s'abstenir de succomber.

Dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires rendue publique mardi, le ministre Jim Flaherty avoue à mots couverts qu'Ottawa ratera la cible budgétaire de fin d'année par une marge importante de 7 milliards en regard de sa prévision d'il y a seulement huit mois.

A cause de ce contretemps, dû à la croissance plus faible que prévu, Ottawa ne prévoit pas revenir à l'équilibre avant 2015-2016, soit deux années plus tard que Stephen Harper s'y était engagé en campagne électorale.

Ce retard porte peu de conséquences puisque le déficit continue de diminuer et qu'il importe surtout d'éviter de précipiter le pays en récession en pesant trop lourdement sur le frein des dépenses.

N'oublions pas que le gouvernement Harper est aussi responsable de son malheur en s'étant privé de plusieurs milliards de revenus de la TPS et d'impôts sur les profits des entreprises. Comme le chef du NPD, Thomas Mulcair, le faisait remarquer, les entreprises ont payé l'an dernier le même montant d'impôts que six ans plus tôt, soit 31,7 milliards, alors que les particuliers ont vu leur fardeau grimper de 103,7 à 119,3 milliards, une hausse de 15%.

Au Québec, certains voudraient que le gouvernement Marois retarde aussi le moment de revenir à l'équilibre budgétaire pour ne pas nuire à la croissance ni affecter la qualité des services publics. Même si nous avons déjà suggéré la même chose au gouvernement précédent, nous croyons qu'un tel report aurait aujourd'hui des conséquences plus graves à moyen terme sur l'offre de services publics que les efforts requis dans l'immédiat pour respecter l'engagement pris à l'unanimité par les trois principaux partis à l'Assemblée nationale.

Par rapport à son PIB, le Québec supporte déjà la plus importante dette au pays. Compte tenu des investissements requis pour poursuivre la réfection des infrastructures auxquels s'ajoutent, cette année, 1,3 milliard de perte exceptionnelle due à la fermeture de Gentilly-2 et 1,5 milliard de déficit de fonctionnement, maintenir le cap sur le déficit nul devient un objectif important pour établir la crédibilité de ce gouvernement minoritaire. D'autant plus important que les revenus de l'année en cours et ceux de l'an prochain incluent une compensation fédérale de 2 milliards pour l'harmonisation des taxes de vente qui ne reviendra pas.

Afin de préserver leur capacité de faire face à la montée vertigineuse du coût des services directs aux citoyens au cours des prochaines années, Québec et les provinces qui n'ont plus aucune marge de manœuvre du côté des recettes fiscales doivent concentrer leurs efforts sur la gestion des programmes et les investissements productifs, en exigeant du fédéral qu'il fasse de la stabilisation de l'économie sa grande priorité.

Par la création d'un ambitieux programme d'infrastructures d'un océan à l'autre, le maintien des transferts aux provinces et aux particuliers et le recours actif aux politiques fiscales et monétaires dont il détient l'essentiel des outils, Ottawa doit cesser d'être un intervenant passif et assumer pleinement les responsabilités qui lui reviennent dans cette fédération.

ESCALADE MEURTRIÈRE AU PROCHE-ORIENT

La répétition

Il n'a échappé à pratiquement personne que la contre-offensive commandée par le premier ministre Benjamin Nétanyahou en riposte à la salve de roquettes lancées à partir de la bande de Gaza a un air de déjà vu... électoral! Plus exactement, l'assassinat du chef militaire du Hamas, accompagné d'échanges de tirs à un peu plus d'un mois des élections législatives, n'est pas sans rappeler les faits guerriers qui avaient marqué le scrutin de 1996 et son opération Raisons de la colère et le scrutin de 2009 et son opération Plomb durci. A moins d'appartenir au camp des crédules, avancer que le rendez-vous électoral de janvier n'aurait pas été pris en considération par Nétanyahou serait synonyme de fallacieux.

Cela rappelé, à la différence des épisodes passés, il est vrai que l'infrastructure militaire du Hamas se distingue par une amélioration sur le flanc de l'armement. Il dispose en effet de missiles à moyenne portée fournis par un de ses deux parrains financiers et politiques: l'Iran, l'autre étant évidemment la Syrie. Toujours est-il qu'hier certains de ces engins ont atteint Tel-Aviv.

Pour l'instant, il semblerait qu'en tuant Ahmad Jabari, le chef des forces du Hamas, les autorités israéliennes entendent envoyer le message suivant à leurs homologues palestiniens: vous êtes vulnérables. Pour l'instant, il semblerait que les politiciens israéliens aient adhéré au choix stratégique arrêté par l'état-major: une offensive soutenue contre les dirigeants du Hamas, et eux seuls, est la chose la plus efficace qui soit. On se souviendra que, dans la foulée de l'opération Raisons de la colère et surtout de Plomb durci, le Hamas était sorti renforcé.

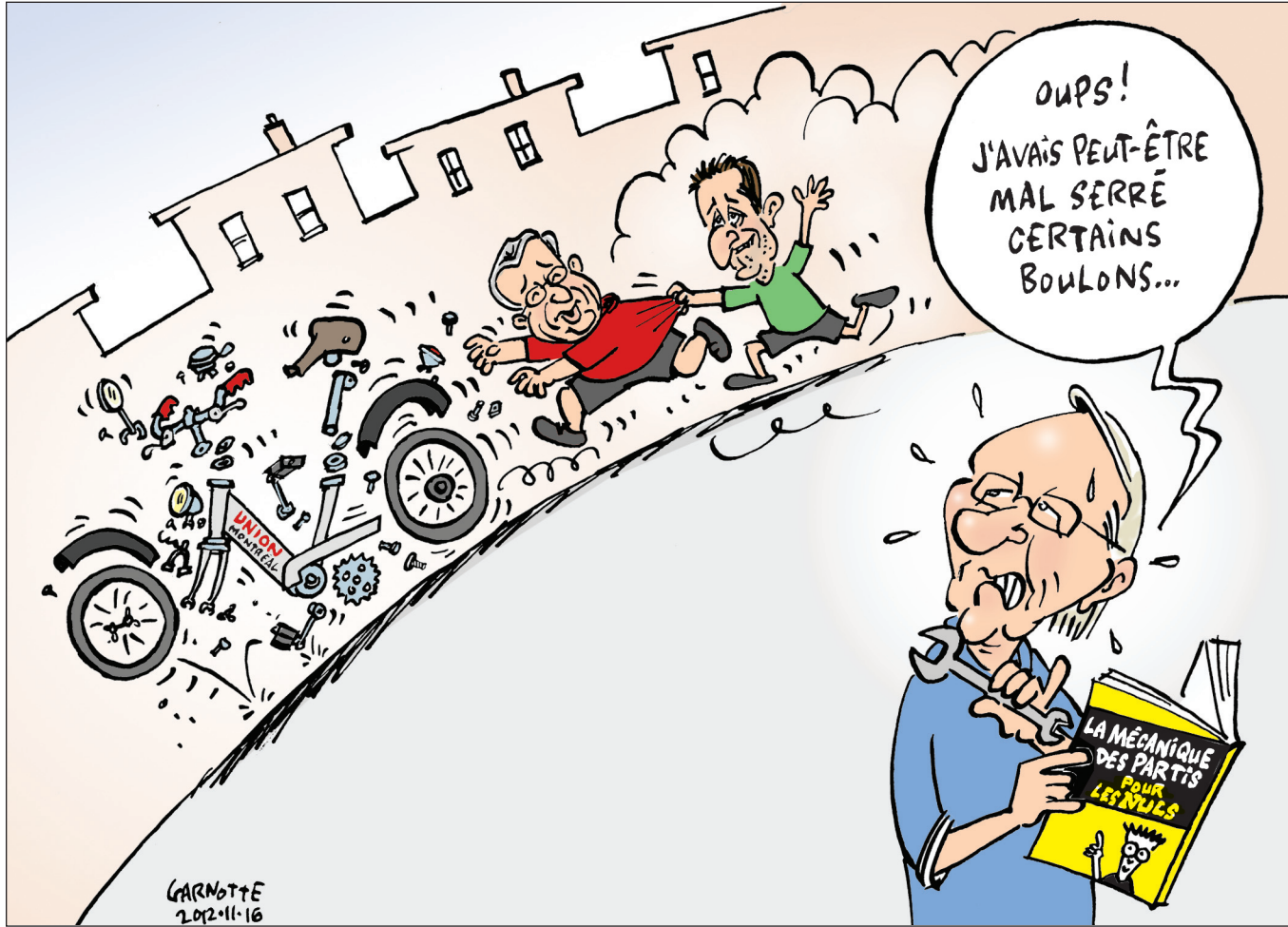
Cela étant, les combats des derniers jours ont ceci de très pernicieux qu'ils isolent davantage le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. De fait, cela confirme que l'idée des deux États proposée par le gouvernement américain lui-même a été réduite à une peau de chagrin, à un paravent érigé pour faire illusion. Abbas en dehors du jeu, c'est tout bénéfice pour le Hamas, qui pourtant a vu sa popularité, dans la bande de Gaza, fondre comme neige au soleil.

En fait, ce dossier a de déprimant ce qui suit: il a été le sujet de plus d'un sommet dans les années 2000, à Charm el-Cheikh, d'une feuille de route menée par un quartet qu'on est en droit de qualifier de mauvaise volonté, de l'initiative d'Annapolis, de la poignée de mains dans les jardins de la Maison-Blanche, et d'autres rencontres de la dernière chance. Si à cet inventaire incomplet on greffe les accords d'Oslo puis ceux de Madrid des années 1990, sans compter les pourparlers de Camp David, force est de constater que tous les efforts du compromis ont été gommés de part et d'autre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Sortie de secours

Pour avoir œuvré quelque 32 ans dans le monde de l'éducation, je ne peux demeurer insensible aux multiples problèmes que vivent des milliers de jeunes Québécois à l'intérieur de notre réseau d'éducation.

L'un de ces problèmes découle du sort que le système scolaire doit réserver aux élèves qui vivent des difficultés d'apprentissage liées à toutes sortes de facteurs inhérents à notre société moderne, que ce soit les chambardements qui se sont opérés dans la cellule familiale traditionnelle depuis des décennies, l'évolution des techniques de communications modernes, le harcèlement sous toutes ses formes, la circulation et la consommation de drogues et d'autres facteurs nuisibles à la saine évolution de notre jeunesse.

Toutes les formules ont été essayées pour pallier les écueils rencontrés par ces jeunes en difficulté d'apprentissage, de l'isolement à l'intégration, les deux formules blessant certes leurs avantages mais aussi, hélas, leurs inconvénients.

A mon sens, nous parviendrions à offrir une sortie de secours efficace à ces jeunes si nous parvenions à créer une voie moyenne entre l'isolement et l'intégration, à savoir la mise sur pied de groupes de travail où ces élèves en difficulté se retrouveraient regroupés pour certaines disciplines dans lesquelles ils accusent un retard important sur les élèves réguliers et où ils seraient intégrés à ces mêmes élèves réguliers lors d'activités faisant appel à des critères touchant plus spécifiquement le développement de la personne. [...]

Henri Marineau
Québec, le 25 novembre 2012

Honte à Israël!

Qu'est-ce donc que ce pays qui s'octroie le droit de procéder à volonté à des assassinats dits ciblés? Qu'est-ce donc que ce pays qui s'octroie le droit de passer outre à toutes les résolutions de l'ONU? Qu'est-ce donc que ce peuple qui s'octroie le droit d'en réduire un autre à l'emprisonnement à perpétuité à l'intérieur de sa propre maison? On aura compris que c'est d'Israël que je parle et que ce nouveau ghetto de Varsovie, c'est la Palestine.

Israël a, encore une fois, déclenché un tonnerre de feu contre la Palestine. Bien sûr, on nous dira (comme toujours) que quelques roquettes ont fait quelques blessés israéliens, et on plaidera au droit à l'autodéfense. Mais, bien sûr aussi, on négligera de nous dire que la totale asymétrie entre les puissances opposées fait en sorte que, si Israël, la puissance occupante rappellez-le, compte quelques blessés, c'est déjà près de 10 morts et une soixantaine de blessés que compte la Palestine. [...]

Surtout, on négligera de nous décrire le contexte dans lequel tout ceci se (re) passe. Et quel est-il, ce contexte? C'est celui d'une relance du processus de colonisation au cœur même de Jérusalem-Est, et ce, le jour même et à la barbe de l'élection américaine du 6 novembre dernier. Mais c'est aussi celui d'une énième élection en Israël où le premier ministre Nétanyahou a décidé de jeter les dés une autre fois, avec à ses côtés un petit parti de l'extrême droite religieuse. Et qu'y a-t-il de mieux pour gagner une élection que de faire croire à un danger imminent et de montrer qu'on peut avoir du muscle?

Que faire? Il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire, surtout maintenant

que le Canada de Stephen Harper s'est aligné inconditionnellement du côté d'Israël, et ce, pour des raisons purement religieuses. Au minimum, nous pourrions et devrions boycotter les produits en provenance de ce pays. [...]

Robert Bernier
Mirabel, le 15 novembre 2012

Au revoir, Denise

Chaque samedi, la lecture de la chronique de Denise Bombardier était précédée d'une certaine appréhension. En effet, autant les textes de la chroniqueuse peuvent être touchants, lucides, courageux et intellectuellement ébranlants, autant ils peuvent manquer de rigueur, de cohérence, de doigté et de nuances. Le plus souvent, fort heureusement, c'est au premier type de texte qu'avait droit les lecteurs du *Devoir*.

Il m'était parfois difficile d'accepter les leçons, enveloppées d'une certitude intellectuelle à toute épreuve, que se permettait de nous donner madame Bombardier. Il n'en demeure pas moins que je respecte et apprécie grandement sa prose alliant singularité et élégance.

Dernièrement, nous apprenions que la chroniqueuse prenait la décision de quitter les pages du *Devoir* — que de mouvements au journal. Elle s'exprimera dorénavant sur une autre tribune. Quoi qu'il en soit, souhaitons qu'elle continue, comme le note Josée Boileau, de « nous sortir du ronron » intellectuel dans lequel trop d'hommes et de femmes ont tendance à s'enfermer par mollesse. Au revoir Denise et bonne route.

Étienne Boudou-Laforce
Sherbrooke, le 14 novembre 2012

LIBRE OPINION

Pharma-Québec: audacieux, pas « extrémiste »

FRANÇOISE DAVID
AMIR KHADIR
Députés de Québec solidaire

Le Québec fait piètre figure dans le contrôle du coût des médicaments. 20% de nos dépenses en santé sont consacrées aux médicaments. La moyenne canadienne se situe à 16,2%. La facture en médicaments s'élève à plus de 1000\$ par personne au Québec, comparativement à 700\$ en Colombie-Britannique, à 440\$ en Suède et à 270\$ en Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande négocie ferme le prix des médicaments fournis par les multinationales. La Suède possède une entreprise pharmaceutique publique, Apoteket PL, qui produit des médicaments et force à la baisse les prix du marché.

Cette semaine, nous avons donc redéposé un projet de loi instaurant une nouvelle politique du médicament qui permettra au Québec de générer des économies substantielles de plus de 2 milliards de dollars.

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, a qualifié notre proposition d'« extrémiste ». Nous nous demandons encore pourquoi.

Nous suggérons au gouvernement de faire des économies en s'appuyant sur deux piliers. D'une part, nous proposons une assurance-médicaments universelle entière-

ment publique qui mettrait fin au système actuel à deux vitesses qui profite d'abord aux compagnies d'assurances au détriment du régime public. Ce système inefficace gonfle la facture des cotisations pour tous les assurés, au privé comme au public.

D'autre part, nous prônons la mise sur pied de Pharma-Québec, une société publique qui utiliserait notre pouvoir d'achat collectif pour négocier de façon centralisée l'achat des médicaments. Pharma-Québec doterait aussi le Québec d'un pôle public de recherche et de production de vaccins et de médicaments lorsque nécessaire. Par exemple: des médicaments essentiels que l'industrie ne produit plus en raison de faibles marges de profits.

Centraliser la négociation du prix des médicaments permettrait au gouvernement d'utiliser, comme la Nouvelle-Zélande, la liste des médicaments remboursables déterminée par le ministère de la Santé comme levier. Un gouvernement qui achète un fort volume de médicaments et négocie fermement obtient de meilleurs prix pour le remboursement des médicaments d'ordonnance en pharmacie. En Nouvelle-Zélande, la facture globale a chuté de 65% pour le gouvernement. Les corporations d'achats groupés le font déjà pour les établissements de santé du Québec, qui obtien-

nent jusqu'à 45% de rabais par rapport aux prix de la RAMQ.

Rappelons que les avantages consentis à l'industrie pharmaceutique au Québec représentent entre 680 millions et 1,5 milliard de dollars selon les juridictions auxquelles nous nous comparons. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) propose d'ailleurs de supprimer la règle de protection de 15 ans, une mesure de protection supplémentaire inutile pour les brevets pharmaceutiques. L'ancien premier ministre Landry, qui l'avait introduite, indique aujourd'hui qu'il faut réévaluer cette politique. En effet, le Québec a perdu plus de 3000 emplois dans ce secteur au cours des dernières années.

Finalement, la rigueur, c'est comme la lucidité: des mots essentiels dont aussi bien la gauche que la droite peuvent se réclamer. A Québec solidaire, nous revendiquons ces mots comme devant guider nos analyses et nos actions. Pharma-Québec est un exemple de rigueur budgétaire. Il n'y a rien d'« extrémiste » là-dedans!

Si le gouvernement et les oppositions avaient l'audace d'appuyer ce projet, nous nous donnerions des moyens pour réinvestir dans la première ligne en santé et assurer un meilleur accès à tous et toutes à un système de santé complètement public et de qualité.

IDÉES



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

René Lévesque commente la dernière session parlementaire lors d'une conférence de presse tenue le 21 juin 1984 à l'Assemblée nationale.

PROJET DE LOI 2

Pour sauver l'héritage de René Lévesque

FRANCINE BARRY

Adjointe au directeur général des élections,
2000-2007

ROBERT BURNS

Ministre d'État à la réforme électorale
et parlementaire (1976-1979)

ANDRÉ LAROCQUE

Sous-ministre à la réforme électorale
et parlementaire (1977-1985),
sous-ministre à la réforme des institutions
démocratiques (2002-2003)

La loi sur le financement des partis politiques adoptée par le gouvernement de René Lévesque en 1977 n'était pas d'abord une loi sur les finances des partis. Elle était une loi sur l'appropriation citoyenne des partis par le financement populaire. Ce n'était pas d'abord une question d'argent... C'était d'abord une question de démocratie. L'abolition des «caisses occultes» n'était pas l'objectif central de la loi, mais un moyen important pour parvenir à l'objectif central : les partis sont la propriété des citoyens. Ils doivent naître, se maintenir et, au besoin, mourir en fonction de la volonté citoyenne, pas autrement. Leur financement populaire — probablement l'une des plus grandes contributions du Parti québécois à la vie démocratique chez nous — était donc incontournable.

Aujourd'hui, l'orientation de départ est faussée et même renversée. On substitue le financement de l'État au financement populaire. On substitue la guerre à la corruption à la démocratisation des institutions. On substitue les partis politiques à la volonté citoyenne.

Tentons ici de définir une «voie de sortie» permettant de sauver au moins en partie l'héritage démocratique de René Lévesque.

Si on exclut les méthodes carrément illégales, il semble n'y avoir que trois façons de pourvoir au financement des partis politiques : **les citoyens — propriétaires des partis — y voient.** Mais justement, ils s'y refusent de plus en plus parce que, dans les mots du ministre responsable : «[...] les Québécois ont perdu confiance envers leurs élus et leurs institutions démocratiques... [ils ont l'] impression généralisée d'être sans voix face à l'imposante machine des partis [...]» (*Rapport Drainville*); **recourir au financement par l'État;** l'État en question étant en pratique les partis politiques eux-mêmes qui se retrouveraient encore plus qu'aujourd'hui en conflit d'intérêts; **recourir au financement par l'État,** mais sans l'intervention partisane et arbitraire des partis politiques.

Propriété citoyenne des partis

L'ensemble de propositions qui suit a comme objectifs de maintenir le principe de la propriété citoyenne des partis tout au moins pour leur existence même, puis de remettre le processus électoral au service des citoyens avant celui des partis. Ces propositions cherchent : **à mettre le citoyen,** et non pas les partis, au cœur de notre démocratie;

à rendre les partis dépendants de l'appui de leurs propriétaires, les citoyens;

à réduire substantiellement le coût des élections;

à éliminer l'inégalité des moyens des partis en temps électoral;

à fonder l'élection sur les attentes des citoyens plutôt que de permettre aux partis de les définir;

à s'assurer que tous les citoyens aient accès au départ aux programmes officiels de tous les partis;

à permettre les contributions financières de groupes ou de personnes qui préféreraient financer le processus démocratique lui-même plutôt que les activités partisanes;

de façon générale, à introduire le principe d'égalité entre les partis en matière de finances électorales.

Quatre mesures

Voici quatre mesures qui permettraient de le faire :

maintenir le financement populaire exclusif, avec une contribution maximale entre 250\$ et 500\$, avec crédit d'impôt, pour la vie interne des partis politiques. Ainsi, pour toute fonction interne ou non proprement électorale (secrétariat, communications avec les membres, congrès, etc.), donc pour se maintenir comme entité, les partis devraient dépendre entièrement des citoyens électeurs. Un parti incapable de subsister par un appui financier populaire ne mérite pas de continuer à exister et ce n'est évidemment pas à l'État d'imposer des partis dont les électeurs ne veulent pas;

confier au Directeur général des élections le mandat de consulter la population de façon à identifier quelles sont les véritables attentes des électeurs par rapport aux partis puis d'en fixer le coût. Il s'agit de remettre le citoyen au début du processus électoral et d'ainsi faire découler le montant des dépenses électorales de la volonté citoyenne plutôt que de l'initiative des partis;

confier au Directeur général des élections l'encaissement général de l'opération électorale. Le DGE serait doté d'un budget qui devrait être considérablement inférieur au total des dépenses électorales des partis aujourd'hui, mais qui lui permettrait, et à lui seul :

— de réserver ou d'acheter l'espace ou le temps média qu'il distribuerait équitablement entre les partis;

— de publier un condensé des programmes des partis qu'il rendrait accessible à l'ensemble de l'électorat (comme cela se fait présentement dans le cadre de la loi sur la consultation populaire);

— d'identifier pour l'affichage des partis les endroits publics compatibles avec la qualité de l'environnement;

— de s'assurer que les «débats des chefs» soient ouverts à tous les chefs des partis reconnus pour fins électorales (voir définition plus bas);

— de fournir aux chefs de partis un fonds de déplacement sur le territoire (ce qui ne comprendrait pas des autocars à plein temps!);

— de façon générale, de fournir aux partis reconnus pour fins électorales des enveloppes budgétaires égales par catégorie de dépenses (communications, publicités, locaux, frais de

transport, etc.), étant entendu qu'il ne s'agit pas pour le DGE de se substituer aux initiatives internes des partis, ni de leurs membres et bénévoles.

Permettez-nous deux remarques : Premièrement, il faudrait définir «parti reconnu pour fins électorales» comme un parti qui présente des candidats dans au moins 63 circonscriptions (la majorité), qui a l'appui d'au moins 100 électeurs dans au moins 9 régions administratives (la majorité) et qui a réuni un congrès d'au moins deux cents membres dans l'année précédant l'élection.

Deuxièmement, le financement égal des partis reconnus est évidemment en opposition directe avec la pratique actuelle de financer les partis proportionnellement au vote obtenu à l'élection précédente. Cette pratique constitue une prime au *statu quo*, un obstacle à l'émergence de partis nouveaux; elle présume que la volonté des électeurs non seulement ne change pas sur quatre ans, mais est la même à l'entrée de la prochaine élection qu'elle l'était à la sortie de la dernière;

créer un «fonds démocratique». La première formule du projet de loi sur le financement des partis politiques en 1977 établissait un «fonds démocratique» qui permettait à toute personne individuelle ou morale, éléctrice ou non, citoyenne ou non, de contribuer sans plafond à un fonds sous la responsabilité du DGE. Il ne s'agirait pas évidemment d'une contribution à un parti ou l'autre, mais d'une contribution au bon fonctionnement du processus démocratique dans son ensemble. Le DGE pourrait solliciter activement les grandes entreprises, les syndicats, les banques et toute personne désireuse de participer, même via un héritage, non pas à l'activité partisane, mais à la qualité de notre vie démocratique. La somme totale recueillie pourrait servir à réduire le budget initial du DGE.

Un retour aux citoyens

Le plus important est de retourner à l'essentiel, soit aux citoyens. La loi électorale au Royaume-Uni ne s'appelle pas The Election Act, mais bien The Representation of the People's Act. Au Québec, on a souvent l'impression que l'élection est une fin en soi, un exercice pour et par les partis politiques, au lieu d'être un moyen, celui d'enregistrer fidèlement la volonté populaire.

Avant de «jouer» avec la loi sur le financement des partis politiques, il importe beaucoup de faire un retour aux citoyens et de leur permettre de dire quelles sont leurs attentes à eux au moment d'une élection. La révision de la loi sur le financement pourrait offrir un moment privilégié permettant au monde d'exprimer ces attentes. Gageons sans problème qu'ils réclameront de se retrouver moins au milieu d'un affrontement pleine vapeur de maisons de communication que dans des conditions et dans une atmosphère qui reconnaissent que ce sont eux les maîtres du jeu, que c'est à leur intelligence qu'on s'adresse, que leur décision n'est pas prédéterminée, qu'on leur doit respect... en un mot, que la démocratie veut dire ce que le mot dit «le gouvernement par le peuple» avant d'être celui par les partis.

Welcome to the Las Vegas of the North



Au moment où nous sommes en pleine remise en question sur la façon dont nous sommes dirigés à Montréal, alors qu'on nous endort déjà en prétendant qu'un maire élu par le comité exécutif veillera sur nos intérêts comme citoyens sans qu'une élection générale ne soit nécessaire, il est plus que temps de nous interroger sur ce que nous voulons que cette ville devienne. Il y a déjà de l'agitation dans plusieurs milieux. Un candidat s'est même propulsé lui-même à l'avant-scène avant que quelqu'un d'autre ne puisse le faire. Il s'affiche comme le seul candidat sérieux, digne d'occuper le poste de maire, il joue l'amuseur public sans retenue et fait honte à toute la classe politique par son comportement d'enfant gâté et de fournisseur de solutions simplistes.

Si on laisse faire, si on n'affirme pas notre droit de citoyen de choisir l'avenir et la destinée de Montréal, si on se laisse entraîner dans un virage à pleine vitesse sans vérifier le but du voyage, nous allons nous retrouver dans une situation pire que celle que nous avons réussi à faire éclater.

«WELCOME TO THE LAS VEGAS OF THE NORTH», c'est l'affiche qui pourrait accueillir les visiteurs étrangers aux frontières du Québec si certains des animateurs du «Gay Montreal» arrivaient à prendre possession des postes de décision dans les structures politiques pour développer enfin leur idée de ce que devrait être Montréal, 365 jours par année : une ville de plaisirs, de jeux, de prostitution et d'argent. Ils en rêvent. La ville du Grand Prix, du Festival Juste pour rire, Pigalle à la grandeur de Montréal et les pauvres sous les ponts. Chacun son rêve de grandeur.

Ça créerait de l'emploi, disent-ils. Tu parles ! Nous, les Québécois comme les Montréalais, ne semblons pas apprendre de nos erreurs. En politique, nous sommes nuls. Nous sommes des analphabètes politiques et la preuve en est que, d'une élection à l'autre, nous votons n'importe comment. Y a-t-il un candidat qui nous fait rire sur la liste des prétendants au poste, nous allons voter pour lui. Y a-t-il quelqu'un qui a l'air d'un bon Québécois pas prétentieux, nous allons voter pour lui. Y a-t-il quelqu'un qui fait des discours comme s'il commentait une partie de hockey, nous allons voter pour lui. Y en a-t-il un qui nous fait un beau sourire en signant un autographe... devinez ce que nous allons faire. Si, en plus, il a l'air de dire la vérité, s'il parle de l'avenir avec de beaux mots, s'il nous promet que notre vie sera meilleure, il a gagné d'avance.

Le titre de maire n'est pas un titre honorifique. Il y a du travail à faire et il faut des qualités essentielles pour y arriver. Surtout, et c'est mon avis, que les balises de protection, l'entourage en fait partie par exemple, n'ont pas les qualités voulues pour encadrer le maire adéquatement et lui assurer qu'ils sauront servir de pare-feu si nécessaire. Il faut donc choisir le maire avec beaucoup d'attention.

Quelles sont les qualités qu'un maire doit avoir pour diriger Montréal ? Il lui faudra, d'abord et avant tout, autre chose qu'une haute estime de lui-même qui lui donne envie d'occuper le piédestal sans aucune remise en question de ses accomplissements jusque-là. Un peu d'humilité lui sera utile. Ça éliminera beaucoup de monde.

Il devra avoir pris le temps de faire connaître ses ambitions pour la ville, pas les siennes, personnelles... Que propose-t-il de faire de cette île si belle et si malmenée ? Que ferons-nous de Montréal ? Une ville universitaire ? Une ville de culture en Amérique du Nord ? Une ville de jeux vidéo et de toutes ces nouveautés pour lesquelles toute une génération se passionne ?

Montréal sera-t-elle un phare pour les pays qui rêvent de paix et de partage ? Montréal pourrait-elle devenir une ville où la pauvreté n'existe plus et où chaque citoyen a un logement, pour qu'il n'y ait plus jamais personne qui dorme dans la rue ? Pourrait-elle être une ville dont les taxes sont bien évaluées et bien utilisées pour le mieux-être de ses citoyens ? Pourrait-elle devenir une ville où le français est un lien entre les citoyens plutôt qu'un empêchement ? Une ville fleurie, une ville accueillante, une ville où les policiers sont chargés des relations publiques ?

M. DeSousa, conseiller de Saint-Laurent, a déclaré au début de cette semaine : «qu'il ne fallait jamais sous-estimer les ambitions d'un homme».

Sur ce sujet-là, je pense qu'il sait de quoi il parle. Il faudra s'en souvenir quand les candidats commenceront à nous faire la cour. Je soupçonne qu'ils seront nombreux.

A moins qu'on cesse tout de suite d'écouter ces sirènes masculines et leur invariable bla-bla-bla... et qu'on cherche une femme, histoire de ne plus refaire les mêmes erreurs.

ACTUALITÉS

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 1

homme identifié par la suite par l'enquêteur Eric Vecchio comme étant Francesco Del Balso. Ce dernier est un fier-à-bras de la « cellule forte » dirigée par Frank Arcadi relevant directement du clan Rizzuto, a expliqué le policier.

MM. Del Balso et Arcadi auraient été présents au party de Claude Lefebvre, qui nie, par ailleurs, avoir reçu de l'argent. Environ 80 personnes étaient réunies autour du maire Lefebvre, relatent deux des invités. Selon eux, c'est principalement la communauté d'affaires de Laval qui a participé à l'événement qui s'est déroulé à Boca Raton, en Floride.

Une fête annonçant une démission

Claude Lefebvre terminait alors son deuxième mandat comme maire de Laval. « L'establishment d'affaires » souhaitait un changement de garde et voyait en Gilles Vaillancourt un successeur qui s'annonçait sensible à l'essor économique lavallois, raconte un homme d'affaires présent à l'événement. « C'était organisé pour donner une bourse à Claude Lefebvre. J'ai payé 10000 \$ », raconte cet homme, qui précise qu'il s'agissait d'argent comptant. « Tous les gros bureaux d'ingénieurs et d'avocats étaient là et tout ce qui compte pour vrai du côté des entrepreneurs », précise-t-il.

Un autre participant a confirmé que lors « des cocktails comme ceux-là », « un monde d'hommes »,

l'argent coulait à flots. « Ça se faisait dans une ambiance amicale », raconte cette personne.

Claude Lefebvre confirme la tenue de cette « fête ». Selon lui, il n'y avait toutefois qu'une quarantaine de personnes, dont des entrepreneurs et des ingénieurs qu'il refuse d'identifier. De toute façon, il n'avait pas de relation privilégiée avec ces hommes d'affaires, indique-t-il. Comment expliquer alors que ces personnes aient pris l'avion, payé un hôtel pour une fête de quelques heures? Quel avantage pouvaient-ils espérer en retirant? a demandé *Le Devoir*. M. Lefebvre dit l'ignorer, supposant tout au plus que ses fonctions de maire avaient suffi à les attirer.

« C'est à cette occasion que j'ai annoncé que je ne me représentais plus à la mairie », précise M. Lefebvre. Ce n'est que quelques semaines plus tard, le 3 mai 1989, que M. Lefebvre convoqua la presse pour annoncer sa démission en invoquant des raisons de santé. Gilles Vaillancourt, qui siégeait alors au comité exécutif, a pris le relais jusqu'à l'élection de novembre, qui le confirma dans ses nouvelles fonctions. Vingt-trois ans plus tard, Gilles Vaillancourt a remis sa démission, qui a été teintée par des soupçons de corruption.

Lors de son départ, le maire Lefebvre a bénéficié d'une indemnité de 60000 \$ payée par la Ville de Laval, ce qui n'a toutefois rien à voir avec la bourse offerte par les gens d'affaires. Claude Lefebvre nie d'ailleurs avoir reçu une somme d'environ 800000 \$ lors du party de Boca Raton. « Qui sont les esprits tordus qui inventent ça? J'ai seulement reçu un chèque d'une valeur de 300 \$ », soutient-il.

La réponse de M. Lefebvre soulève toutefois bien des questions. Ainsi, comment ces gens

d'affaires que M. Lefebvre ne fréquentait pas ont-ils pu savoir qu'il quittait ses fonctions et qu'ainsi, il leur fallait faire un voyage jusqu'en Floride pour lui offrir un chèque?

Cotisations annuelles
La semaine dernière, *Le Devoir* révélait qu'un professionnel de Laval avait versé à deux reprises, au début des années 1980, 15000 \$ comptant à Claude Lefebvre pour assurer une place privilégiée à son entreprise dans l'octroi des contrats municipaux. Par la suite, M. Lefebvre aurait dirigé ce professionnel vers son homme de confiance.

« C'est de la foutaise », s'était alors emporté Claude Lefebvre. « Qu'est-ce que c'est que ces histoires-là de bagman? », a-t-il ajouté.

Le même professionnel avait expliqué à *Le Devoir* que cette façon de faire s'était poursuivie sous le règne de Gilles Vaillancourt. Chaque année, il versait ainsi une « cotisation » de 15000 \$, une condition pour avoir accès au lucratif marché des contrats de la Ville de Laval. À deux reprises, il affirme avoir versé l'argent comptant directement au maire Vaillancourt, dans son bureau de l'hôtel de ville, et en présence d'un témoin. Ce dernier corrobore les faits. « Ça se faisait en toute simplicité », a dit cette personne sous le couvert de l'anonymat.

La veille de sa démission, Gilles Vaillancourt affirmait par communiqué qu'il ne s'était jamais impliqué dans l'octroi ou la réalisation d'un contrat et « n'avait jamais reçu d'argent de la part d'un entrepreneur ».

Le Devoir
Avec la collaboration d'Amélie Daoust-Boisvert

MAIRIE

SUITE DE LA PAGE 1

Union Montréal ne compte plus que 26 élus, et 25 d'entre eux voteront vendredi. Au moins l'un d'entre eux, Christian Dubois, votera pour Michael Applebaum. D'autres pourraient l'imiter.

Le président du conseil, Harout Chitilian, fait partie des 25 élus d'Union Montréal qui ont le droit de voter. Il a aussi l'équivalent d'un deuxième vote puisqu'en cas d'égalité, c'est à lui qu'il reviendra de trancher.

« Ça va être une élection serrée. Je suis convaincu de ça », a dit Michel Bissonnet, un fidèle de Richard Deschamps.

En dernière heure, M. Deschamps a sorti un autre lapin de son chapeau. S'il est élu maire vendredi matin, il demandera à Québec de nommer un vérificateur spécial à Montréal, comme c'est le cas à Laval, afin de dissiper les doutes sur la collusion dans l'octroi des contrats.

Départ de Rotrand

L'annonce de M. Deschamps a couronné une autre journée difficile pour Union Montréal.

La saignée s'est poursuivie en matinée avec une démission de taille, celle de Marvin Rotrand, leader de la majorité au conseil. Deux autres conseillers, Daniel Bélanger et Ginette Marotte, ont aussi claqué la porte du parti exsangue. Christian Dubois n'a pas démissionné, mais il a quitté le caucus pour appuyer M. Applebaum.

Ces trois nouveaux départs s'ajoutent à ceux de six conseillers, dont Michael Applebaum, qui ont démissionné en bloc mercredi.

La démission de Marvin Rotrand fait mal. Le leader de la majorité est un vétéran de la politique municipale qui a fêté le 30^e anniversaire de sa première élection mercredi.

« Le parti est en très mauvais état. Les divisions entre Michael Applebaum et Richard Deschamps vont le conduire à l'implosion », a-t-il dit.

M. Rotrand a décidé d'appuyer Michael Applebaum en matinée. La veille, il a tenté de convaincre Richard Deschamps de renoncer au poste de maire pour ne pas semer davantage de divisions lors de la réunion du caucus.

M. Rotrand a aussi présenté à ses collègues des propositions pour transformer le comité exécutif. Il voulait réduire ses prérogatives pour le transformer en comité de coordination, ouvrir les séances au public et transférer plus de pouvoirs aux commissions permanentes du conseil.

Visiblement, il n'a pas trouvé d'écoute au sein de sa formation. « Ils étaient plus intéressés à parler de stratégie pour le vote », a-t-il déploré.

Minces chances

L'hémorragie à Union Montréal réduit encore plus les chances de M. Deschamps d'être élu maire par intérim. Michael Applebaum a mené une fronde qui tourne à son avantage pour le moment.

M. Deschamps n'a pas l'intention de baisser les bras pour autant. « J'ai été élu démocratiquement par un parti, a-t-il dit. Ce n'est pas à moi de modifier mon parcours. »

La trahison des neuf démissionnaires, qui s'étaient tous ralliés publiquement à la candidature de M. Deschamps, fait mal à l'orgueil du parti. Les vire-capot ont été dépeints comme des élus incapables d'assumer leurs responsabilités.

« J'ai toujours fait de la politique d'une seule façon : avec engagement, droiture, intégrité. Il me semble que l'intégrité commence d'abord par le respect de sa propre parole », a dit Richard Deschamps.

Les élus qui restent derrière lui ont défilé dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville en matinée pour vanter ses qualités de rassembleur. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, prêche des retards dans le traitement des dossiers si Michael Applebaum est élu.

En cette période de grande turbulence, Richard Deschamps est le seul candidat qui puisse amener « de la stabilité », a-t-il dit. Union Montréal, « c'est la force d'une équipe au sein de laquelle les gens connaissent leurs dossiers », a dit M. DeSousa.

Les élus d'Union Montréal ont du mal à expliquer en quoi Michael Applebaum, qui faisait partie de cette équipe jusqu'à la semaine dernière, est inapte à diriger Montréal. Son changement d'allégeance est interprété comme une preuve de ses piètres talents de rassembleur par ses ex-collègues amers.

Pas d'entente

Si les deux partis d'opposition étaient arrivés à s'entendre pour présenter un candidat, le prochain maire aurait fort bien pu provenir des rangs de l'opposition, ce qui aurait constitué l'ultime rebuffade pour Union Montréal, un parti en déroute depuis la démission de Gérald Tremblay.

Pour des raisons strictement personnelles, Louise Harel et Richard Bergeron sont incapables de travailler ensemble.

Des élus de Vision Montréal voyaient aussi la mairie comme un cadeau empoisonné. Un maire issu de l'opposition aurait hérité des squelettes dans le placard de l'administration Tremblay. Sur-tout, il aurait dû porter l'odieux des coupes dans les services qui seront probablement nécessaires pour limiter à 2,2% la hausse des taxes foncières.

Le statut d'opposition est plus confortable pour garder une liberté de critique. Toutefois que Vision Montréal et Projet Montréal feront leur entrée au comité exécutif, tel que promis par les deux candidats. C'est une percée significative qui permettra à l'opposition de jouer le rôle de chien de garde sans avoir à subir l'usure du pouvoir.

GAZA

SUITE DE LA PAGE 1

Le Hamas a proclamé l'état d'urgence. Les écoles sont ainsi restées fermées jeudi. Au moins 15 Palestiniens — dont deux enfants — ont été tués en deux jours, dans les raids aériens sur la bande de Gaza, et 200 autres ont été blessés. Des avions israéliens ont largué des prospectus en matinée pour demander aux résidents du territoire de se tenir loin des militants du Hamas et des autres groupes radicaux.

Les roquettes ont aussi continué de pleuvoir sur le territoire israélien jeudi, faisant trois morts dans le sud du pays.

Trois des 200 dispositifs qui ont été tirés sur Israël jeudi ont atteint la région densément peuplée de Tel-Aviv, selon l'armée israélienne. L'une des roquettes est tombée sur un terrain vague de Rishon Lezion, en banlieue de Tel-Aviv, tandis que les deux autres sont apparemment tombées dans la mer, a indiqué l'armée. Les tirs ont déclenché les sirènes d'alerte dans la métropole d'Israël. Des résidents pris de panique se sont mis à courir pour trouver refuge dans les abris antibombes. Certains se sont allongés au sol ou réfugiés sous les tables quand les sirènes ont retenti.

Le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a déclaré que son armée était prête à « amplifier de manière significative » son opération militaire dans la bande de Gaza. Le chef du gouvernement a affirmé qu'il ne tolérerait pas que les civils israéliens soient la cible continue de tirs de roquettes. Il a également dit espérer que le Hamas ait « compris le message », sans quoi le gouvernement israélien entreprendra toute action qu'il juge nécessaire pour protéger les citoyens du pays.

Le chef militaire du Hamas, Ahmed Jabari, a été tué mercredi lors d'un raid aérien dans la bande de Gaza. Le lendemain, des avions, des chars et des



AGENCE FRANCE-PRESSE

Benjamin Nétanyahou

navires israéliens ont bombardé le petit territoire palestinien, au moment même où des dizaines de roquettes tirées par des militants islamistes de la bande de Gaza touchaient le sud d'Israël.

Le premier ministre du Hamas dans la bande de Gaza, Ismaïl Haniyeh, a fait l'éloge funèbre d'Ahmed Jabari jeudi soir lors d'un discours télévisé. « Quel martyr et quelle journée glorieuse », a-t-il dit. « Félicitations. Repose en paix. Sois béni. » Ismaïl Haniyeh a déclaré que les Palestiniens étaient restés tenaces et défiants durant les 22 jours de la dernière guerre entre Israël et le Hamas, en 2009, et qu'ils pourraient tenir encore plus longtemps cette fois-ci.

Israël et le Hamas — au pouvoir dans la bande de Gaza — observaient une trêve informelle depuis quatre ans, mais elle a été rompue au cours des dernières semaines par de nombreux tirs de roquettes de la bande de Gaza vers Israël suivis de

frappes aériennes de représailles de Tsahal.

Les précampagnes électorales sont souvent propices aux escalades militaires, expliquent des analystes politiques, montrant du doigt les opérations « Raisins de la colère » au Liban en 1996 et « Plomb durci » à Gaza en 2008-2009.

Les prochaines élections législatives israéliennes doivent se tenir le 22 janvier prochain. « De nombreux hommes politiques estiment qu'un agenda centré sur la sécurité servirait les intérêts de Netanyahu et du Likoud, et indirectement d'Ehoud Barak, alors qu'un agenda économique les desservirait, après la contestation sociale sans précédent qui s'est étendue à tout le pays durant l'été 2011 », estime le quotidien israélien Haaretz.

Washington et Londres ont clairement soutenu le droit d'Israël à se défendre contre le Hamas, qu'ils estiment responsable de l'escalade de la violence dans la bande de Gaza, la Russie jugeant, quant à elle, que les raids israéliens étaient une réaction « disproportionnée » aux tirs de roquettes du Hamas, considérés également comme « inacceptables ».

Le président des États-Unis, Barack Obama, et Benjamin Netanyahu « sont d'accord sur le fait que le Hamas doit cesser ses attaques contre Israël pour permettre une désescalade de la situation », a précisé jeudi la Maison-Blanche, jugeant qu'il n'y avait « aucune justification pour la violence » du mouvement islamiste palestinien.

Dans le monde arabe, en revanche, les réactions condamnaient unanimement Israël.

Le premier ministre égyptien, Hicham Kandil, se rendra vendredi dans la bande de Gaza sur demande du président Mohamed Morsi, afin d'afficher le soutien de l'Égypte au Hamas, au moment où une possible offensive terrestre israélienne se prépare.

D'après l'Associated Press et l'Agence France-Presse
Le Devoir

KLIBANSKY

SUITE DE LA PAGE 1

la diaspora? Plus de trente longues missives furent échangées sur ce thème.

« À la fin de la Guerre, Klibansky était désemparé », explique le philosophe Georges Leroux, initiateur et commissaire de l'exposition. Il avait siégé à des commissions de dénazification pour aider des camarades à retrouver leurs jobs. Il avait tellement été dégoûté par ce qui se passait, alors que beaucoup de nazis convaincus retrouvaient leurs fonctions. Il s'est donc replié à Londres, puis il a reçu l'offre d'embauche de l'Université McGill. Il va cependant hésiter à rester à Montréal parce que de trop belles propositions lui arrivaient, dont celle de Jérusalem formulée par Yehuda Magnes. Einstein va finalement lui recommander de ne pas l'accepter. »

Dans ses lettres, le père de la théorie de la relativité explique que l'expérience juive se concentre dans la dispersion. Il conseille de féconder l'espace mondial pour que l'antisémitisme ne se reproduise plus jamais. « Einstein explique aussi à Klibansky que la pire des choses serait de créer un foyer national juif, dit encore le commissaire Leroux. Cette correspondance inédite est d'une richesse et d'une dureté incroyables. »

Ce sont les premiers documents que présente le professeur Leroux dans le cadre d'une généreuse visite guidée. En fouillant, il a pu déterrer les lettres de Klibansky enfouies dans le fonds Einstein de l'Université Princeton. La correspondance fera l'objet d'une édition en préparation sous la direction de Georges Leroux.

Qui d'autre?

Il n'y avait que lui pour diriger l'expo-ho-

mage et en tirer ainsi profit. Professeur de philosophie de l'UQAM, traducteur de Platon et collaborateur bien connu du *Devoir*, le professeur Leroux a été l'élève de Raymond Klibansky à l'Université de Montréal il y a cinquante ans.

La très belle, touchante et instructive expo Raymond Klibansky, (1905-2005) — La bibliothèque d'un philosophe, inaugurée lundi, se veut le « porte-étendard » de l'année philo de la GBQ. L'homme de théâtre Alexis Martin et le scénographe David Gaucher ont aidé à lui donner forme.

La présentation déploie les ouvrages dans une ellipse de verre et de bois qui évoque la configuration de la fameuse bibliothèque de l'Institut Warburg de Hambourg, où Raymond Klibansky a été jeune chercheur durant ses études auprès du philosophe Ernst Cassirer. C'est là aussi qu'il a mené certaines recherches pour son maître ouvrage *Saturne ou la mélancolie*, réalisé en collaboration avec ses aînés Erwin Panofsky et Fritz Saxl. Quelques semaines après l'arrivée au pouvoir des nazis, Klibansky avait convaincu Saxl, directeur de l'Institut Warburg, de déménager le précieux trésor savant en Angleterre, où il se trouve toujours.

Le parcours agrémenté d'extraits visuels et sonores se divise en plusieurs zones chronologiques. À la Odenwald, une école à la pédagogie alternative, il rencontre Klaus Mann, fils de l'écrivain Thomas Mann. Il apprend le grec et le latin, lit Homère, Pindare, Cicéron et Virgile, Goethe, Hölderlin et Rilke. Sa vocation d'helléniste et de médiéviste se confirme à l'Université d'Heidelberg, puis à Kiel et Hambourg. Lui-même devient un spécialiste de la tradition platonicienne et surtout du dialogue du Timée, capital dans la descendance romaine et médiévale de Platon.

L'expo montre ensuite avec quels ouvrages il se passionne pour les grands penseurs du Moyen

Âge, Pétrarque, Maître Eckhart et surtout Nicolas de Cues, son maître de tolérance. Il amorce parallèlement son travail sur la mélancolie, qui n'aboutira que des décennies plus tard après la reconstitution du manuscrit perdu pendant la guerre.

Pendant la guerre, le colonel des services secrets Klibansky rédige des rapports pour Churchill et il prend le temps de traduire les mémoires de Mussolini. Le parcours s'attarde aussi longuement aux travaux postérieurs à 1945 sur les idéaux de paix et de respect (dont la *Lettre sur la tolérance de Locke*, traduite et éditée dans une vingtaine de langues) et la défense des philosophes menacés par les régimes totalitaires, dont Jan Patocka, mort pendant un interrogatoire, à Prague, en 1977.

Comme l'histoire allemande, la vie de Raymond Klibansky se divise en deux, autour de la catastrophe nazie. La scénographie rappelle cette période en plaçant la période 1933-1945 en retrait du parcours, derrière une installation évoquant un autodafé. Des rayonnages brûlés et des livres entassés font écran pour des images du bûcher de la place de l'Opéra de Berlin du 10 mai 1933.

« Si moi j'avais passé cette vie, j'aurais passé cinquante ans à me plaindre, ou à parler de mon héroïsme, ou à me présenter en victime, commente le professeur Leroux. Lui ne se plaignait jamais. Il ne voulait même pas parler de sa famille. »

Étrangement, de son vivant, le maître ne laissait pas ses élèves fouiller dans sa précieuse bibliothèque personnelle. Après sa mort en 2005, à quelques mois de son centième anniversaire, sa veuve Ethel Groffier Klibansky a légué à l'Université McGill l'ensemble patiemment accumulé, environ 7000 livres et documents divers, dont quelques lettres à Einstein...

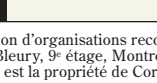
*Le Devoir**Le Devoir*

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390